

Conditions d'utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- [Le Conservatoire numérique](#) communément appelé [le Cnum](#) constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre (www.eclydre.fr).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue ([Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - https://cnum.cnam.fr](#))
- la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- les reproductions de documents protégés par le droit d'auteur, uniquement consultables dans l'enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

4- Pour obtenir la reproduction numérique d'un document du Cnum en haute définition, contacter [cnum\(at\)cnam.fr](mailto:cnum(at)cnam.fr)

5- L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6- Les présentes conditions d'utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

NOTICE DE LA REVUE	
Auteur(s) ou collectivité(s)	Auteur collectif - Revue
Titre	L'Industrie nationale : comptes rendus et conférences de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale
Adresse	Paris : Société d'encouragement pour l'industrie nationale, 1949-2003
Collation	167 vol.
Nombre de volumes	167
Cote	INDNAT
Sujet(s)	Industrie
Note	Numérisation effectuée grâce au prêt de la collection complète accordé par la Société d'encouragement pour l'industrie nationale (S.E.I.N.)
Notice complète	https://www.sudoc.fr/039224155
Permalien	https://cnum.cnam.fr/redir?INDNAT
LISTE DES VOLUMES	
	1949, n° 1 (janv.-mars)
	1949, n° 2 (avril-juin)
	1949, n° 3 (juil.-sept.)
	1949, n° 4 (oct.-déc.)
	1949, n° 4 bis
	1950, n° 1 (janv.-mars)
	1950, n° 2 (avril-juin)
	1950, n° 3 (juil.-sept.)
	1950, n° 4 bis
	1951, n° 1 (janv.-mars)
	1951, n° 2 (avril-juin)
	1951, n° 3 (juil.-sept.)
	1951, n° 4 (oct.-déc.)
	1952, n° 1 (janv.-mars)
	1952, n° 2 (avril-juin)
	1952, n° 3 (juil.-sept.)
	1952, n° 4 (oct.-déc.)
	1952, n° spécial
	1953, n° 1 (janv.-mars)
	1953, n° 2 (avril-juin)
	1953, n° 3 (juil.-sept.)
	1953, n° 4 (oct.-déc.)
	1953, n° spécial
	1954, n° 1 (janv.-mars)
	1954, n° 2 (avril-juin)
	1954, n° 3 (juil.-sept.)
	1954, n° 4 (oct.-déc.)
	1955, n° 1 (janv.-mars)

	1955, n° 2 (avril-juin)
	1955, n° 3 (juil.-sept.)
	1955, n° 4 (oct.-déc.)
	1956, n° 1 (janv.-mars)
	1956, n° 2 (avril-juin)
	1956, n° 3 (juil.-sept.)
	1956, n° 4 (oct.-déc.)
	1957, n° 2 (avril-juin)
	1957, n° 3 (juil.-sept.)
	1957, n° 4 (oct.-déc.)
	1957, n° spécial (1956-1957)
	1958, n° 1 (janv.-mars)
	1958, n° 2 (avril-juin)
	1958 n° 3 (juil.-sept.)
	1958, n° 4 (oct.-déc.)
	1959, n° 1 (janv.-mars)
	1959, n° 2 (avril-juin)
	1959 n° 3 (juil.-sept.)
	1959, n° 4 (oct.-déc.)
	1960, n° 1 (janv.-mars)
	1960, n° 2 (avril-juin)
	1960, n° 3 (juil.-sept.)
	1960, n° 4 (oct.-déc.)
	1961, n° 1 (janv.-mars)
	1961, n° 2 (avril-juin)
	1961, n° 3 (juil.-sept.)
	1961, n° 4 (oct.-déc.)
	1962, n° 1 (janv.-mars)
	1962, n° 2 (avril-juin)
	1962, n° 3 (juil.-sept.)
	1962, n° 4 (oct.-déc.)
	1963, n° 1 (janv.-mars)
	1963, n° 2 (avril-juin)
	1963, n° 3 (juil.-sept.)
	1963, n° 4 (oct.-déc.)
	1964, n° 1 (janv.-mars)
	1964, n° 2 (avril-juin)
	1964, n° 3 (juil.-sept.)
	1964, n° 4 (oct.-déc.)
	1965, n° 1 (janv.-mars)
	1965, n° 2 (avril-juin)
	1965, n° 3 (juil.-sept.)
	1965, n° 4 (oct.-déc.)
	1966, n° 1 (janv.-mars)
	1966, n° 2 (avril-juin)
	1966, n° 3 (juil.-sept.)
	1966, n° 4 (oct.-déc.)
	1967, n° 1 (janv.-mars)
	1967, n° 2 (avril-juin)
	1967, n° 3 (juil.-sept.)

	1967, n° 4 (oct.-déc.)
	1968, n° 1
	1968, n° 2
	1968, n° 3
	1968, n° 4
	1969, n° 1 (janv.-mars)
	1969, n° 2
	1969, n° 3
	1969, n° 4
	1970, n° 1
	1970, n° 2
	1970, n° 3
	1970, n° 4
	1971, n° 1
	1971, n° 2
	1971, n° 4
	1972, n° 1
	1972, n° 2
	1972, n° 3
	1972, n° 4
	1973, n° 1
	1973, n° 2
	1973, n° 3
	1973, n° 4
	1974, n° 1
	1974, n° 2
	1974, n° 3
	1974, n° 4
	1975, n° 1
	1975, n° 2
	1975, n° 3
	1975, n° 4
	1976, n° 1
	1976, n° 2
	1976, n° 3
	1976, n° 4
	1977, n° 1
	1977, n° 2
	1977, n° 3
	1977, n° 4
	1978, n° 1
	1978, n° 2
	1978, n° 3
	1978, n° 4
	1979, n° 1
	1979, n° 2
	1979, n° 3
	1979, n° 4
	1980, n° 1
	1982, n° spécial

	1983, n° 1
	1983, n° 3-4
	1983, n° 3-4
	1984, n° 1 (1er semestre)
	1984, n° 2
	1985, n° 1
	1985, n° 2
	1986, n° 1
	1986, n° 2
	1987, n° 1
	1987, n° 2
	1988, n° 1
	1988, n° 2
	1989
	1990
	1991
	1992
	1993, n° 1 (1er semestre)
	1993, n° 2 (2eme semestre)
	1994, n° 1 (1er semestre)
	1994, n° 2 (2eme semestre)
	1995, n° 1 (1er semestre)
	1995, n° 2 (2eme semestre)
VOLUME TÉLÉCHARGÉ	1996, n° 1 (1er semestre)
	1997, n° 1 (1er semestre)
	1997, n°2 (2e semestre) + 1998, n°1 (1er semestre)
	1998, n° 4 (4e trimestre)
	1999, n° 2 (2e trimestre)
	1999, n° 3 (3e trimestre)
	1999, n° 4 (4e trimestre)
	2000, n° 1 (1er trimestre)
	2000, n° 2 (2e trimestre)
	2000, n° 3 (3e trimestre)
	2000, n° 4 (4e trimestre)
	2001, n° 1 (1er trimestre)
	2001, n° 2-3 (2e et 3e trimestres)
	2001, n°4 (4e trimestre) et 2002, n°1 (1er trimestre)
	2002, n° 2 (décembre)
	2003 (décembre)

NOTICE DU VOLUME TÉLÉCHARGÉ	
Titre	L'Industrie nationale : comptes rendus et conférences de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale
Volume	1996, n° 1 (1er semestre)
Adresse	Paris : Société d'encouragement pour l'industrie nationale, 1996

Collation	1 vol. (36 p.) : ill. ; 30 cm
Nombre de vues	40
Cote	INDNAT (156)
Sujet(s)	Industrie
Thématique(s)	Généralités scientifiques et vulgarisation
Typologie	Revue
Langue	Français
Date de mise en ligne	03/09/2025
Date de génération du PDF	08/09/2025
Recherche plein texte	Non disponible
Permalien	https://cnum.cnam.fr/redir?INDNAT.156

Note d'introduction à [l'Industrie nationale \(1947-2003\)](#)

[L'Industrie nationale](#) prend, de 1947 à 2003, la suite du [Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale](#), publié de 1802 à 1943 et que l'on trouve également numérisé sur le CNUM. Cette notice est destinée à donner un éclairage sur sa création et son évolution ; pour la présentation générale de la Société d'encouragement, on se reportera à la [notice publiée en 2012 : « Pour en savoir plus »](#)

[Une publication indispensable pour une société savante](#)

La Société, aux lendemains du conflit, fait paraître dans un premier temps, en 1948, des [Comptes rendus de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale](#), publication trimestrielle de petit format résumant ses activités durant l'année sociale 1947-1948. À partir du premier trimestre 1949, elle lance une publication plus complète sous le titre de [L'Industrie nationale. Mémoires et comptes rendus de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale](#).

Cette publication est différente de l'ancien [Bulletin](#) par son format, sa disposition et sa périodicité, trimestrielle là où ce dernier était publié en cahiers mensuels (sauf dans ses dernières années). Elle est surtout moins diversifiée, se limitant à des textes de conférences et à des rapports plus ou moins développés sur les remises de récompenses de la Société.

[Une publication qui reflète les ambitions comme les aléas de la Société d'encouragement](#)

À partir de sa création et jusqu'au début des années 1980, [L'Industrie nationale](#) ambitionne d'être une revue de référence abordant, dans une sélection des conférences qu'elle organise — entre 8 et 10 publiées annuellement —, des thèmes extrêmement divers, allant de la mécanique à la biologie et aux questions commerciales, en passant par la chimie, les différents domaines de la physique ou l'agriculture, mettant l'accent sur de grandes avancées ou de grandes réalisations. Elle bénéficie d'ailleurs entre 1954 et 1966 d'une subvention du CNRS qui témoigne de son importance.

À partir du début des années 1980, pour diverses raisons associées, problèmes financiers, perte de son rayonnement, fin des conférences, remise en question du modèle industriel sur lequel se fondait l'activité de la Société, [L'Industrie nationale](#) devient un organe de communication interne, rendant compte des réunions, publiant les rapports sur les récompenses ainsi que quelques articles à caractère rétrospectif ou historique.

La publication disparaît logiquement en 2003 pour être remplacée par un site Internet de même nom, complété par la suite par une lettre d'information.

Commission d'histoire de la Société d'Encouragement,

Juillet 2025.

Bibliographie

Daniel Blouin, Gérard Emptoz, [« 220 ans de la Société d'encouragement »](#), Histoire et Innovation, le carnet de recherche de la commission d'histoire de la Société d'encouragement, en ligne le 25 octobre 2023.

Gérard EMPTOZ, [« Les parcours des présidents de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale des années 1920 à nos jours. Deuxième partie : de la Libération à nos jours »](#), Histoire et Innovation, carnet de recherche de la commission d'histoire de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, en ligne le 26 octobre 2024.

S. E. I. N.
Bibliothèque

ISSN : 0019-9133

L'INDUSTRIE NATIONALE

S. E. I. N.
Bibliothèque

Editorial

Claude VÉRET *De l'optique à la photonique ... via l'électronique.*

Raymond CIPOLIN *La transformation des îles d'Amérique et de Bourbon en départements français, il y a cinquante ans.*

Entretien avec François BENAROYA et Jean-Claude CADENET

Daniel BLOUIN *La Société d'Encouragement, lieux et étapes :*
Premières implantations, premières ambitions, premières manifestations

Vie de la Société.

Jean-Antoine CHAPTAL : Sa vie, son œuvre.

La Grande Médaille de la Société depuis 1868.

Prix 1996 : Les « Chaptal ».

Nouvelle série

Premier semestre 1996

Publication sous la direction de Monsieur Jean - Pierre Billon
Vice-Président de la Société

Les textes paraissant dans «L'INDUSTRIE NATIONALE» n'engagent pas la
responsabilité de la société quant aux opinions exprimées par les auteurs

Abonnement annuel : 100 francs

Éditorial

La Société d'Encouragement est, depuis sa fondation, une création continue. Elle a su, dans la fidélité de ses objectifs s'adapter aux impératifs d'un environnement qui n'a cessé d'évoluer.

Sa politique de récompense des hommes et des équipes de l'industrie l'a conduite à créer des prix et des médailles portant les noms de savants, d'inventeurs, d'industriels, de mécènes...qui ont contribué à la prospérité économique et industrielle du Pays. Le temps a injustement rendu obscurs pour le grand public et même pour ceux qui ont pour mission de l'informer beaucoup de ces noms. Dans le cadre du bicentenaire de la Société, des biographies de ces oubliés de l'histoire seront publiées.

La Société et ses huit comités ont décidé, pour clarifier la lecture des distinctions, et ainsi leur donner plus d'échos, de réduire le nombre des titres, des récompenses attribués, à partir de cette année.

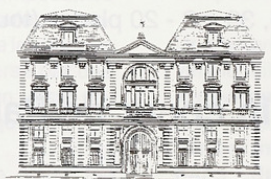
Les «CHAPTAL», au nombre de neuf, consacrent désormais annuellement les personnalités responsables des grandes réussites industrielles, des avancées technologiques majeures, ainsi que de grands serveurs des branches économiques ou industrielles...

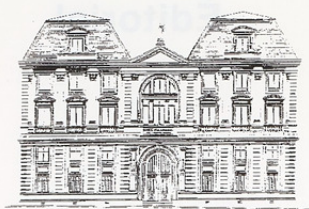
Le nom de Montgolfier symbolise en France et dans le monde la capacité de vaincre les pesanteurs et de s'élever. Les «MONTGOLFIER», du nom d'un des co-fondateurs de la Société, sont précisément destinés à attirer l'attention sur des inventeurs, des innovateurs, des chercheurs technologiques, des industriels, des artisans et des jeunes talents qui méritent, dans l'intérêt du devenir du Pays, d'être plus largement connus des médias, des milieux professionnels et du public, car ils n'ont pas encore donné tout leur potentiel.

Les «Médailles de l'Industrie» sont destinées à récompenser, dans la tradition centenaire de la Société, ceux qui, dans les ateliers, les laboratoires, les services les chantiers ...assurent avec efficacité, ponctualité et compétence l'encadrement intermédiaire (contremaître, chef de service, technicien et technologiste supérieur...) et constituent la colonne vertébrale du monde industriel.

L'indispensable intégration de la culture technologique et industrielle à la culture générale française passe nécessairement par la reconnaissance et la mémoire des femmes et des hommes d'action qui ont donné et donnent la force au Pays.

Bernard MOUSSON
Président





VOUS CHERCHEZ DES SALLES

POUR VOS CONFÉRENCES,

POUR VOS SÉMINAIRES,

POUR VOS RÉUNIONS DE TRAVAIL,

La Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale (SEIN) met à la disposition d'associations ou d'entreprises poursuivant des objectifs compatibles avec son souci de promouvoir l'industrie nationale dix salles équipées pour des conférences ou réunions de travail, notamment :

- Salle Louis Lumière, 170 m² - 120 places
- Salle Chaptal, 85 m² - 70 places
- Salle des Trois Consuls, 55 m² - 35 places
- Bibliothèque, 50 m² - 25 places (tour de table)
- Salle Auguste Lumière, 35 m² - 25 places
- Salle Freyssinet, 30 m² - 15 places (tour de table)
- Salle Perret, 38 m² - 15 places (tour de table)
- Salle Eiffel, 39 m² - 20 places (tour de table)

en plein coeur de Paris ...

4, place Saint-Germain des Prés
75006 Paris
Tél. : 01 44 39 20 50
Télécopie : 01 42 84 17 73

DE L'OPTIQUE A LA PHOTONIQUE..... VIA L'ÉLECTRONIQUE

Claude Véret

Ingénieur de l'Ecole Supérieure d'Optique, Docteur Ingénieur de la Faculté des Sciences de Paris

C'est pour tenter d'expliquer les faits naturels observés que les penseurs du 17^{ème} siècle ont cherché à construire les premières théories scientifiques.

Partant de l'observation des mouvements des astres dans le ciel, les astronomes ont bâti la représentation de notre système solaire, puis ont abouti à jeter les bases des lois de la gravitation universelle.

C'est ainsi que la vision humaine, et l'optique qui en est la science, ont joué un rôle prépondérant dès l'origine du développement scientifique.

Les premiers instruments d'optique, lunettes et télescopes, étaient destinés à aider les observateurs, d'une part, à améliorer la précision de détermination de la direction des astres en fonction du temps et, d'autre part, à accroître la résolution des détails sur ceux de plus grand diamètre apparent. Cette catégorie d'instruments a ensuite trouvé d'autres applications à des observations de cibles au niveau ou proches de la surface terrestre et c'est ainsi que sont apparues les lunettes terrestres et longues-vues, puis les jumelles, lunettes stéréoscopiques et autres périscopes.

Par ailleurs, l'aptitude reconnue des instruments d'optique à permettre de dépasser les limites propres de la vision à l'oeil nu a conduit les opticiens à utiliser leurs lentilles et/ou miroirs pour grossir les tout petits objets; ainsi sont nés loupes et microscopes.

De même, sont apparus les instruments capables de décomposer la lumière en ses composantes spectrales montrant les différentes couleurs émises par une source de lumière ainsi que les bandes et raies d'absorption d'un milieu traversé par une lumière à spectre continu, trouvant un vaste domaine d'application en analyse chimique.

La métrologie dimensionnelle a, elle aussi, fait largement appel à des instruments d'optique, que ce soit pour mesurer la longueur d'un méridien terrestre par des techniques de triangulation, celle d'un mètre étalon en pointant des traits gravés sur lui, ou en comptant le nombre de franges d'interférence existant entre deux repères.

Ainsi, tous les instruments d'optique de la première génération étaient destinés à seconder la vision humaine en apportant à l'un des yeux (en vision monoculaire) ou aux deux (en vision binoculaire) d'un observateur une ou des images qu'il puisse examiner en détail, avec le moins de fatigue visuelle possible.

A la fin du siècle dernier, la récente invention de l'émulsion photographique a initié une première évolution de l'instrumentation optique. En associant ce nouveau récepteur, il devint, non seulement possible d'étendre la sensibilité spectrale des instruments dans l'ultraviolet et le proche infrarouge, mais encore, de réaliser la mémorisation d'une seule image, puis d'une séquence d'images, acquises au travers des instruments. Ainsi naquit une nouvelle génération d'appareils permettant d'enregistrer, parfois tout en les observant, une ou plusieurs images successives. La génération des appareils photographiques et caméras cinématographiques a ainsi vu le jour, accompagnés des appareils de restitution associés : projecteurs photo et cinéma. De plus, tous les instruments de première génération ont pu tirer parti de cette nouvelle fonction d'enregistrement en remplaçant, ou en leur associant sur une seconde voie, la sortie visuelle par une image réelle dans le plan du support photographique.

La réalisation de cette instrumentation nécessitait de bonnes connaissances, non seulement en optique, mais aussi en mécanique de précision afin d'assurer une bonne tenue statique des composants optiques, ainsi que des mouvements de réglage et de fonctionnement doux et précis de ces composants.

Une nouvelle mutation de l'optique s'est amorcée vers le milieu de notre siècle avec la naissance et le développement des photodétecteurs permettant la conversion des photons transportés par un rayonnement incident en électrons capables de circuler dans des circuits électriques. D'abord monodétecteurs, les plus récents constituent des rétines, à éléments sensibles multiples susceptibles de créer les signaux constituant les données d'une image bidimensionnelle. On comprendra l'importance de cette évolution par l'adjonction aux systèmes optiques de toute la puissance des diver-

ses fonctions et circuits électroniques pour l'exploitation des signaux issus des images en les traitant, les mémorisant, puis les restituant à volonté. L'usage de photodétecteurs, sensibles dans des domaines spectraux en dehors du visible, dans l'ultraviolet aussi bien que dans l'infrarouge, a aussi permis d'étendre l'application des techniques optiques à une plus vaste gamme de radiations.

Cette évolution, liée à la mise en oeuvre de nouvelles sources de rayonnement comme les lasers, de nouveaux composants comme les fibres optiques, les circuits optiques intégrés, les amplificateurs de lumière ainsi que de nouveaux outils de traitement et d'enregistrement des signaux comme les supports magnétiques et les systèmes informatiques, a conduit les opticiens à repenser profondément leurs instruments afin de tirer un parti maximal de toutes ces nouvelles possibilités. Les anciens domaines principaux d'application tels qu'astronomie, vision lointaine, microscopie, photo et cinéma, spectrographie, restent des objectifs à satisfaire mais de nouvelles solutions pour les résoudre deviennent possibles. De plus, de nouvelles applications, pour des besoins civils ou militaires, se développent grâce à l'apport des techniques émergentes d'électronique, de vidéographie et d'informatique. Dans ces instruments, l'optique garde toute son importance aux deux bouts d'une chaîne complexe : à l'entrée pour capter les données extérieures à rassembler, et, en sortie, pour permettre à un ou plusieurs opérateurs d'acquiescer par la vision l'ensemble de ces données et leur évolution temporelle, présentées sous forme de listes de nombres, de graphiques, d'images directes ou plus ou moins transformées ou construites.

Si l'on réserve le terme «optique» à tout ce qui concerne la «vision humaine», les instruments d'acquisition de données dans des domaines spectraux plus larges que le visible, comprenant des circuits électroniques et des systèmes informatiques, sont désignés par «photoniques» ou parfois

«optroniques». Il n'en reste pas moins que, pour réaliser un instrument photonique performant, les connaissances théoriques et technologiques de l'optique et de l'optomécanique restent indispensables, en les complétant par des connaissances, actuellement sans cesse en évolution, en électronique et en informatique. Sans négliger que cette nouvelle science de la photonique est encore appelée à évoluer, dans la ligne des travaux de recherche en cours sur le développement de conducteurs et de circuits à fonctions multiples (amplification, commutation, multiplexage...) entièrement photoniques, sans passer par une conversion photon-électron, dont les plus importantes applications actuellement envisagées concernent le transport d'informations à grande distance, à très haut débit ainsi que la création d'une nouvelle génération de calculateurs parallèles capables d'atteindre des rapidités d'exécution très supérieures à celles de toute machine électronique.

Ainsi les industries classiques de l'optique ont vécu, pour la plupart. De nouveaux groupes industriels ont pris la relève pour produire des instruments nécessitant la réunion de connaissances techniques diverses en perpétuelles transformations.

Pour tenir compte de cette évolution et former les personnels nécessaires aux industries d'aujourd'hui et de demain, les établissements d'enseignement ont dû modifier leurs programmes. C'est ce qui s'est produit dans les principales écoles spécialisées ou généralistes d'ingénieurs ainsi que dans les universités scientifiques. De leur côté, les écoles, collèges et universités techniques font un effort parallèle pour répondre aux besoins en techniciens des nouvelles entreprises ou des nouveaux départements d'entreprises existantes.

Cet article, paru dans «Instantanés techniques», n° 3, septembre 1996, est reproduit avec l'autorisation de l'éditeur.

LA TRANSFORMATION DES ÎLES D'AMÉRIQUE ET DE BOURBON EN DÉPARTEMENTS FRANÇAIS, IL Y A CINQUANTE ANS

Raymond Cipolin

Journaliste, Président du Comité du Commerce, du Tourisme et de l'Outre Mer de la S.E.I.N.

En élargissant la compétence de l'ancien Comité du Commerce aux Transports, au Tourisme et aux Départements d'Outremer, la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale, fidèle à sa vocation première, montre qu'elle s'intéresse au développement industriel et économique de tout le territoire national. Ceci est d'autant plus important que la décolonisation, intervenue il y a plus de trente ans, aurait pu replier le pays sur l'hexagone. Mais il y a les Départements d'Outremer, dont le statut est peu connu du public.

Raymond Cipolin, dans le cadre des entretiens qu'il publie dans l'Industrie Nationale, a demandé à deux spécialistes, M François Benaroya, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, administrateur de l'INSEE, spécialiste des économies émergentes à la Direction des Relations Economiques Extérieures et M Jean-Claude Cadenet, attaché principal à l'Administration Centrale du Ministère des Finances, Directeur à RFO et coauteur d'un ouvrage sur les DOM-TOM, d'éclairer le mécanisme financier de la départementalisation, dont l'application depuis cinquante ans a dû s'adapter à une réalité politique et économique mouvante.

R C - Jean-Claude Cadenet, un bref rappel historique s'impose sans doute ?

J-C C - Oui, par une loi du 19 mars 1948, l'Assemblée Nationale Constituante issue des élections d'octobre 1945, « classe » les quatre « vieilles » colonies de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion en départements français.

L'accession de ces colonies au statut de département est apparemment inévitable. Leur histoire est intimement liée depuis le milieu du 17^{ème} siècle à celle de la France métropolitaine qui a modelé leur société, leur économie et leur vie politique en imposant son modèle social et ses intérêts économiques.

Pour Aimé Césaire, rapporteur de la proposition de loi à l'Assemblée Nationale, au nom de la commission des territoires d'outremer. Il s'agit là de « l'aboutissement normal d'un processus historique et la conclusion logique d'une doctrine ». Aboutissement normal d'un processus historique déjà présent dans la constitution de l'An III, initiée par l'application, comme en métropole, du suffrage universel, poursuivie par la représentation de ces « vieilles » colonies au Parlement (prévue par le décret du 3 décembre 1870 confirmée en 1875), par la mise en place par les lois du 10 août 1871 et du 5 août 1884 des Institutions départementales et communales,

la départementalisation consacre une doctrine, celle de l'assimilation qui selon Sylvie Jacquemart⁽¹⁾ vise deux objectifs :

- affirmer l'unité de la France,

- abolir le régime de la spécialité législative, c'est-à-dire créer des entités juridiques identiques aux départements métropolitains.

Cette assimilation comporte néanmoins des risques, notamment, celui de la négation de l'identité des populations de ces départements.

Mais cet aboutissement est « aussi la synthèse, comme l'illustra alors un vote à l'unanimité de l'Assemblée Nationale, des intérêts à terme de la colonisation de peuplement et des revendications égalitaires des populations aspirant à la justice »⁽²⁾.

Dès 1890, une proposition de loi de classement est déposée au Sénat par MM. Isaac, sénateur de la Guadeloupe et Allègre, sénateur de la Martinique. Il en est de même en 1915, par les députés Boisneuf de la Guadeloupe et Lagrosillière de la Martinique. De nombreux vœux dans ce sens sont votés par les assemblées locales.

R C - La guerre vient de s'achever. Nous sommes devant, sinon une table rase, ce serait beaucoup dire, mais devant une nouvelle donne.

⁽¹⁾ La question départementale outremer. P.U.F. Collection Grat n° 14. 1983.

⁽²⁾ Les DOM-TOM Gérard Bélorgey et Geneviève Bertrand : La Découverte, septembre 1994.

J-C C - Oui, c'est en ce début de l'année 1946, au moment où naît «une nouvelle France politique» selon René Rémond⁽³⁾, où se préparent de nouvelles institutions, que la proposition de loi est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale.

Cette assemblée dont l'élection se caractérise par un fort taux de participation (80 %) et qui «dessine une image⁽³⁾ de la France politique qui ne se modifiera guère ensuite». Avec 28,1 % des suffrages exprimés, le Parti communiste est le premier parti, le Mouvement Républicain Populaire obtient 25,6 % des suffrages exprimés, la S.F.I.O. ne recueille que 24,8 %, modérés et radicaux se partagent le quart restant.

Le parti du Mouvement, dénomination introduite d'ailleurs à ce moment là dans l'analyse politique par François Goguel⁽⁴⁾, dispose de trois quarts des électeurs en métropole et, par le jeu de la répartition des restes à la plus forte moyenne, plus des quatre cinquième des élus - 426 contre 96. Communistes et socialistes ont, à eux seuls la majorité absolue au Palais-Bourbon,

Cette Assemblée élit, dès sa première séance, le Général de Gaulle Chef du gouvernement, mais celui-ci démissionne le 20 janvier 1946 et c'est Félix Gouin qui lui succède. Les trois grands partis issus des élections d'octobre 1945 se partagent, à égalité, les ministères.

R C - *Mais quel est donc l'essentiel du débat politique, avec, peut-être, des "non-dits"?*

J-C C - L'essentiel du débat politique se concentre sur la préparation de la réforme des institutions qui seront celles de la quatrième République.

Dans les futurs départements d'outremer, le Parti communiste enlève deux sièges sur trois à la Réunion (Raymond Vergès et Léon de Lepervanche) et deux sièges sur deux en Martinique (Aimé Césaire et Léopold Bissol). Gaston Monnerville, radical-socialiste, est élu député de la Guyane..

C'est dans ce contexte que Félix Gouin étant Président du Gouvernement provisoire, Marius Moutet, ministre de la France d'outremer, Martinique, Guadeloupe, Réunion et Guyane française deviennent des départements au même titre que les départements de l'hexagone.

Au-delà de la modification de la géographie administrative de la France, il convient, en se mettant

dans les conditions de l'époque, de se souvenir du formidable espoir que cela constitue pour les populations de ces nouveaux départements. Bien sûr, comme cela a été souligné, ce mouvement s'inscrit dans un processus historique qui se caractérise en 1946 par plus de trois siècles d'histoire intimement mêlés. C'est une reconnaissance du sang versé lors de la première et de la seconde guerre mondiale. Rappelons-nous, en effet, que c'est à leur demande expresse que, en 1911, Martiniquais et Guadeloupéens effectuent leur service militaire obligatoire, que les Réunionnais ont, par des manifestations qui ont tourné à l'émeute, revendiqué leur droit à être enrôlés pour participer à la première guerre mondiale.

R C - *On donne en général à la départementalisation un contenu politique, mais, par la suite, certains des acteurs de cette transformation radicale des vieilles colonies n'ont cessé de dire que le facteur social était alors le facteur déterminant, par delà le jeu des idéologies.*

J-C C - Le contexte économique rendait possible à ce moment-là l'accession à ce statut et à des avantages espérés. Mais, au souci de rendre plus efficace l'action des administrations de l'État, se conjugue celui de donner au «travailleur antillais ou réunionnais» un statut économique et social en harmonie avec son statut politique..

Lors des séances des débats des 26 février et 12 mars 1948, le rapporteur de la loi. Aimé Césaire, compare la situation sociale de ces départements à celle décrite dans le «Tableau de l'état physique et moral des ouvriers» réalisé au 19^{ème} siècle par Villermé. Il précise que les «Antilles et la Réunion ... ont besoin de l'assimilation ... pour sortir du chaos social qui les guette».

Le souci de bénéficier de la législation sociale métropolitaine est constant lors des débats de l'Assemblée Nationale et est souligné par les analystes⁽⁵⁾. Celle-ci sera étendue à ces «nouveaux» départements notamment par les décrets du 17 octobre 1947 portant organisation de la sécurité sociale dans les nouveaux départements d'outremer et du 30 mars 1948 relatifs notamment à l'allocation aux vieux travailleurs.

Il est nécessaire, pour comprendre le processus qui a mené à la départementalisation et son acceptation aujourd'hui par la majorité de la population de ces départements, d'avoir en mémoire des repères simples.

⁽³⁾ dans le tome 6 de l'Histoire de France sous la direction de Jean Favier « Notre siècle 1918 à 1988 », Fayard juin 1988.

⁽⁴⁾ René Rémond « Histoire de France », Notre Siècle, 1918-1988- Fayard, juin 1988.

⁽⁵⁾ Par exemple, Jean Chatelain « Le statut des nouveaux départements d'outremer ». LGDS, 1948.

Victor Sablé « La transformation des Isles d'Amérique en départements français ». Editions Larose, 1956.

Le statut de « département d'outremer » (si l'on exclut Saint-Pierre et-Miquelon, qui le fut temporairement) recouvre géographiquement les régions ayant connu l'esclavage et qui revendiquent également une forte spécificité économique et culturelle.

R C - *Malheureusement, il a fallu attendre plus de quinze ans, c'est-à-dire 1960, pour que le gouvernement du Général de Gaulle, revenu aux affaires peu auparavant, en 1958, prenne en compte la revendication d'une départementalisation économique.*

J-C C - La départementalisation survient un peu moins d'un siècle après l'abolition définitive de l'esclavage (1848). Ce sont donc des fils et petits-fils d'esclaves qui deviennent théoriquement, de droit, égaux, à ceux qui avaient réduit leur « père » à l'état de servitude.

La départementalisation, c'est l'espoir de la protection sociale. C'est aussi l'espoir d'une nouvelle organisation de l'économie « sur la base des nationalisations ». « C'est dire que, pour des raisons non seulement sociales, mais encore économiques, nous souhaitons de toutes nos forces l'extension aux Antilles et aux territoires analogues du grand mouvement qui a été inauguré en France et qui tend, sur la base des nationalisations, à organiser la production et surtout à la développer en fonction de l'intérêt général et non plus de quelques intérêts privés (6) ». L'idée de nationalisation de l'économie, fondement du programme du Conseil National de la Résistance, qui a inspiré la politique économique de l'après-guerre, aura une application limitée dans ces départements d'outremer puisque seule leur production d'électricité sera nationalisée par la loi du 11 juillet 1975.

La départementalisation sera d'abord sociale avant d'être économique. Mais, sa mise en oeuvre fut la cause de nombreux mouvements revendicatifs, parfois très violents. On notera par exemple, en Guadeloupe, la grève des fonctionnaires de janvier 1948, celle des dockers de Basse-Terre en mai 1948, plus près de nous, des émeutes issues de grèves et manifestations en faveur de l'égalité de traitement entre fonctionnaires d'origine locale et fonctionnaires expatriés.

D'ailleurs, dès 1949, soit trois ans après le vote de la loi, commence à se faire jour une certaine opposition à l'assimilation qui peut s'analyser comme une forme de déception quant à la lenteur de cette départementalisation sociale. Cette déception provoquera notamment dans les années 1957-1959 la création de partis communistes locaux liés au Parti

communiste français, mais revendiquant une certaine autonomie par rapport à celui-ci.

Au début des années 1960, apparaît la revendication d'une départementalisation économique.

R C - *Dans les faits, depuis la mise en place de la départementalisation dite « adaptée » au début des années soixante, un département d'outremer connaît la même organisation administrative et le même fonctionnement qu'un département métropolitain.*

J C C - Oui, mais on peut cependant noter quelques différences, Sylvie Jacquemart note que de la rencontre entre « une norme et un lieu naissent des départements certes, mais des départements singuliers »⁽⁷⁾.

Certes, les ressources de ces collectivités locales (en dehors de l'octroi de mer) sont identiques à celles des collectivités métropolitaines.

Cependant, la superposition sur le même territoire géographique de la Collectivité départementale et de la Collectivité régionale n'a plus d'exemple en métropole (Corse jusqu'en 1974). Cette originalité apparaît parfois comme source de dépenses supplémentaires et facteur de chevauchement de compétences. On constate aussi que les collectivités régionales d'outremer jouent dans le domaine économique (octroi de mer), dans le domaine de l'aménagement du territoire et des relations avec l'Europe, un rôle plus affirmé qu'en métropole.

Cette spécificité a permis à la métropole de jouer un rôle plus actif dans les départements d'outremer afin de combler les retards économiques.

R C - *Monsieur Benaroya, vous qui suivez de près ce qu'on appelle les indicateurs économiques, faisons, si vous le voulez bien, un retour en arrière, en 1946, époque où la situation était critique n'est-ce pas?*

F B - En effet, les relations économiques privilégiées avec la métropole, héritage du régime de commerce « exclusif » aboli en 1860, ont été sévèrement affectées par la seconde guerre mondiale. De plus, jusqu'en 1943, la tutelle du gouvernement de Vichy a conduit à une interruption des relations avec les pays alliés⁽⁸⁾.

Aussi, le départ au front de nombreux hommes valides et l'isolement économique se sont traduits par une dégradation considérable de la situation économique. Les productions principales se sont effondrées : la Réunion par exemple, qui produisait

(6) Aimé Césaire. J.O des débats. Assemblée Nationale Constituante. 1^{ère} séance du 12 mars 1946, p. 662.

(7) *La question départementale outremer*, P.U.F. collection Grat, n° 14, 1983.

(8) Les chiffres ont pour source l'IEDOM, l'INSEE et en particulier les archives de M. Guy Stehlé.

110 000 tonnes de sucre en 1940, n'en produit plus que 25 000 en 1945. Les exportations sont encore plus touchées; le volume des exportations guadeloupéennes, aussi bien de bananes que de cacao, est divisé par dix entre 1939 et 1949. On observe alors un début de famine..

La reconstruction de ces économies est donc la première tâche qui doit être menée dans les DOM. De fait, dès 1950, les niveaux de production d'avant-guerre sont retrouvés, et l'objectif peut alors devenir de rattraper la richesse économique de la métropole.

Pour mesurer le chemin parcouru en cinquante ans, on ne peut toutefois prendre pour référence la situation exceptionnelle qui prévalait à la fin du conflit mondial, mais plutôt celle de la fin de la décennie 1930.

Malgré les investissements de la métropole réalisés notamment au XIX^{ème} siècle, puis, dans les années 30, à la faveur du repli des empires sur leurs colonies après la crise financière de 1929, la situation économique et sociale des futurs DOM n'est guère florissante.

Ces économies sont essentiellement rurales. L'agriculture emploie près de 60 % de la population active, dans les Antilles comme à la Réunion, l'industrie - essentiellement agro-alimentaire - 15 % environ. En raison de la progression de la demande métropolitaine et du régime d'importation qui privilégie les colonies, la balance commerciale des futurs DOM est pour la seule fois dans leur histoire équilibrée. Deux cultures principales, le sucre et la banane, connaissent en particulier une forte expansion et relèguent déjà au second rang d'autres cultures spéculatives pourtant de qualité reconnue - café, cacao, vanille - mais il est vrai sévèrement touchées aux Antilles par le cyclone de 1928. La banane et les produits dérivés de la canne constituent en 1938 près de 99 % des exportations de la Guadeloupe.

Mais même équilibré, le commerce reste faible et ne suffit pas à enrichir l'île. Si l'on ne dispose pas de statistiques de revenu par habitant, la situation sanitaire permet d'appréhender les conditions de vie précaires de l'époque. Un ingénieur des Travaux Publics écrivait en 1935 à propos de la Guadeloupe ⁽⁹⁾ : «La nombreuse population subsiste en suivant des règles d'hygiène élémentaire, la quinine est peu utilisée, les gîtes à larves abondent, les villes n'ont pas d'égout, les habitations ne sont le plus souvent que des cases en planches recouvertes de tôles ondulées, sans fosses d'aisance, la consommation annuelle d'alcool pur par tête d'habitant dépasse 7 litres 6 [et donc la consommation

observée en métropole]». Bien que les indicateurs de mortalité régressent, près de 10 % des enfants naissent morts-nés et 25 % meurent avant d'atteindre l'âge de 10 ans. La situation est similaire en Martinique et à la Réunion où le paludisme est à l'origine d'un tiers des décès.

De même, l'éducation des enfants ne dépasse que très rarement le stade de l'école élémentaire. A la Réunion, on ne compte que 200 écoles primaires, un lycée, un cours d'enseignement secondaire féminin et une école de droit. Aux Antilles, si chaque bourg dispose d'une école communale, on ne compte que deux lycées en Guadeloupe, et en Martinique, un lycée et une école de droit. La scolarité n'étant pas obligatoire, on dénombre un grand nombre d'illettrés (plus de 30 % en Guadeloupe).

Les infrastructures sont également insuffisantes pour assurer le développement des îles. Les routes ont été tracées pour la plupart avant 1880 et depuis lors n'ont guère fait l'objet d'améliorations. Ainsi, seuls 40 km de route sont bitumés à la Réunion.

R C - *Soyons clairs, le rattrapage aurait été, en gros, moins économique que social?*

FB - C'est, en effet, depuis ce point de départ que l'on doit constater les progrès réalisés. La croissance des DOM n'a en apparence guère à envier à celle de certains dragons asiatiques, tant vantés aujourd'hui. Depuis 1970 (date à partir de laquelle on dispose de statistiques fiables), le taux de croissance annuel (en volume) se situe en moyenne à 6 % environ à la Réunion - contre un peu plus de 2 % en métropole.

Aussi, malgré un accroissement de la production plus rapide (la population des DOM a plus que doublé passant de 670 000 habitants en 1946 à près d'un million et demi aujourd'hui), le PIB par habitant s'est-il sensiblement rapproché du niveau moyen métropolitain : le rapport était de 3,1 pour l'ensemble des DOM en 1970, 3,8 pour la Guadeloupe, le plus pauvre d'entre eux, il était de 2,1 en 1991, de 2,9 pour la Guadeloupe à 1,9 pour la Guyane. Grâce aux transferts métropolitains, la différence de revenu par habitant est encore plus réduite. Si les DOM restent plus pauvres que la Corse, leur performance doit s'apprécier également par rapport à celles de leurs voisins des Caraïbes et de l'Océan Indien. Le PNB par habitant de la Martinique était en 1970 environ deux fois inférieur à celui de Porto Rico et deux fois supérieur à celui de la Dominique. Aujourd'hui, il rejoint presque celui de l'île américaine et représente le quadruple de celui de la Dominique. De même, le PNB par habitant de la Réunion était en 1970 trois fois supérieur à celui de Maurice; c'est encore le cas aujourd'hui, bien

(9) G. Robert, *Les travaux publics en Guadeloupe*, Librairie Militaire Fournier, Paris 1935.

que le développement de Maurice ait été considéré comme modèle,

Les indicateurs socio-économiques, bien qu'en-
core inférieurs à ceux de la métropole, ont enregis-
tré aussi un progrès considérable. Le taux de
mortalité infantile était de 9 pour mille dans les
DOM en 1991, contre 7,3 en métropole. Alors qu'il
y avait un médecin pour 7000 habitants à la Réu-
nion en 1950, il y en a un pour 600 personnes
aujourd'hui. En ce qui concerne l'effort d'éducation,
le nombre d'établissements primaire a quasiment
doublé, et la scolarisation obligatoire est effective,
au moins depuis les années 1980. Si la proportion
de bacheliers parmi les jeunes d'outremer reste
inférieure à la statistique métropolitaine, l'écart se
réduit et ne représente plus que quelques années
de montée en puissance du baccalauréat. On
compte aujourd'hui 33 lycées, plus de 150 collèges,
et enfin deux universités dans l'ensemble des DOM.

RC - *Je crois qu'il est bon que nous précisions, afin
que cela soit bien clair, que nous ne sommes pas
dans un système économique où l'on peut parler
d'aide, ce qui serait incongru s'agissant d'un en-
semble national, mais de "péréquation", avec évi-
demment des transferts.*

FB - Bien sûr, ce développement s'appuie sur des
transferts très importants en provenance de métro-
pole. Dès 1946, un programme d'équipement éco-
nomique et social des DOM est mis en place. Dans
le but de faire des DOM une vitrine - avant la
décolonisation- puis une tête de pont de la France
et de l'Europe sur d'autres continents, on organise
un cadre spécifique qui doit permettre aux DOM de
bénéficier d'un régime de faveur afin de rejoindre
plus rapidement le niveau métropolitain. En 1948,
le Fonds d'investissement pour les DOM (FIDOM)
est institué, puis en 1960, des mesures d'aide à la
création d'entreprises qui préfigurent la loi pro-
gramme et la défiscalisation de 1986. Des finance-
ments européens soutiennent également le déve-
loppement des DOM.

Mais plus que dans le développement d'activités,
c'est surtout dans la sphère sociale que s'est
manifestée l'aide de la métropole. Dès l'origine, le
volet social de l'intégration des DOM est présent,
les hausses des salaires nationales s'y appliquent.
Pour tenir compte des différences de niveau de vie,
les minima sociaux sont cependant légèrement
inférieurs à ceux de la métropole: le SMIG est, à
son instauration en 1951, inférieur de 16% dans les
DOM. Cet écart est même creusé à la suite des
accords de Grenelle en 1968. Le volet social trouve
en fait son apogée à partir de la fin des années
1980, avec l'application des textes relatifs au RMI,
certes aménagés, et surtout avec l'égénéralisation du
SMIC des DOM le 1er janvier 1996.

De fait, les inégalités sociales qui plus marquées
dans les DOM qu'en métropole, en raison de la
coexistence d'un fort sous-emploi et de salaires très
élevés dans la fonction publique, se sont sensible-
ment atténuées au cours de la dernière décennie.
La fraction la plus pauvre de la population connaît
en effet une convergence beaucoup plus rapide de
son niveau de vie, qui est illustrée par la généralisa-
tion de l'équipement ménager élémentaire : si par
exemple 40 % des ménages réunionnais possé-
daient un lave-linge en 1984, ils sont près de 70 %
aujourd'hui.

Les transferts importants en provenance de la
métropole, qui représentent 40 % du PIB de la
Réunion par exemple, ont certes permis l'affran-
chissement de la contrainte extérieure et permis
aux habitants des DOM de consommer davantage
qu'ils ne produisent de richesses.

RC - *Certes, mais ce mécanisme, quelle que soit sa
justification politique et sa légitimité institutionnelle,
n'a-t-il pas, du point de vue strictement économi-
que, des effets pervers : l'accroissement de la
dépendance, avec ce qu'on appellera ensuite, de
façon peut-être abusive, la mentalité d'assisté?*

FB - En effet, le revers de la médaille a été une
dépendance accrue vis-à-vis de la métropole : alors
que le taux de couverture des importations par les
exportations dépassait 100 % dans les années
1930, après un déclin quasi-constant, en 1994 il
s'établissait à 22 % en Guyane (grâce au activités
aérospatiales), à 13 % en Martinique, 10 % en
Guadeloupe, et à 7 % à la Réunion. Le choix de la
revalorisation des salaires semble, avec le recul,
incompatible avec celui du maintien des cultures
traditionnelles qui a longtemps été préconisé comme
seule stratégie de développement pour ces îles,
alors qu'elles doivent affronter la concurrence de
pays avec des coûts du travail beaucoup plus bas.
Les tentatives de réintroduction de cultures diversi-
fiées se sont en général soldées par des échecs. Le
poids de l'agriculture dans ces économies est de-
venu marginal (7 % du PIB), tandis que les activités
tertiaires, et surtout la fonction publique jouent un
rôle prépondérant : le PIB non marchand représente
près de 25 % de celui des DOM, contre 15% en
métropole.

On doit enfin s'interroger sur l'influence qu'a pu
avoir ce rattrapage, plus social qu'économique, sur
la progression du chômage. Il était certes tradition-
nellement élevé et régulé principalement par les flux
migratoires, mais sa progression (jusqu'à 32 % de la
population active fin 1994 à la Réunion) doit conduire
à réorienter l'action publique dans les DOM.

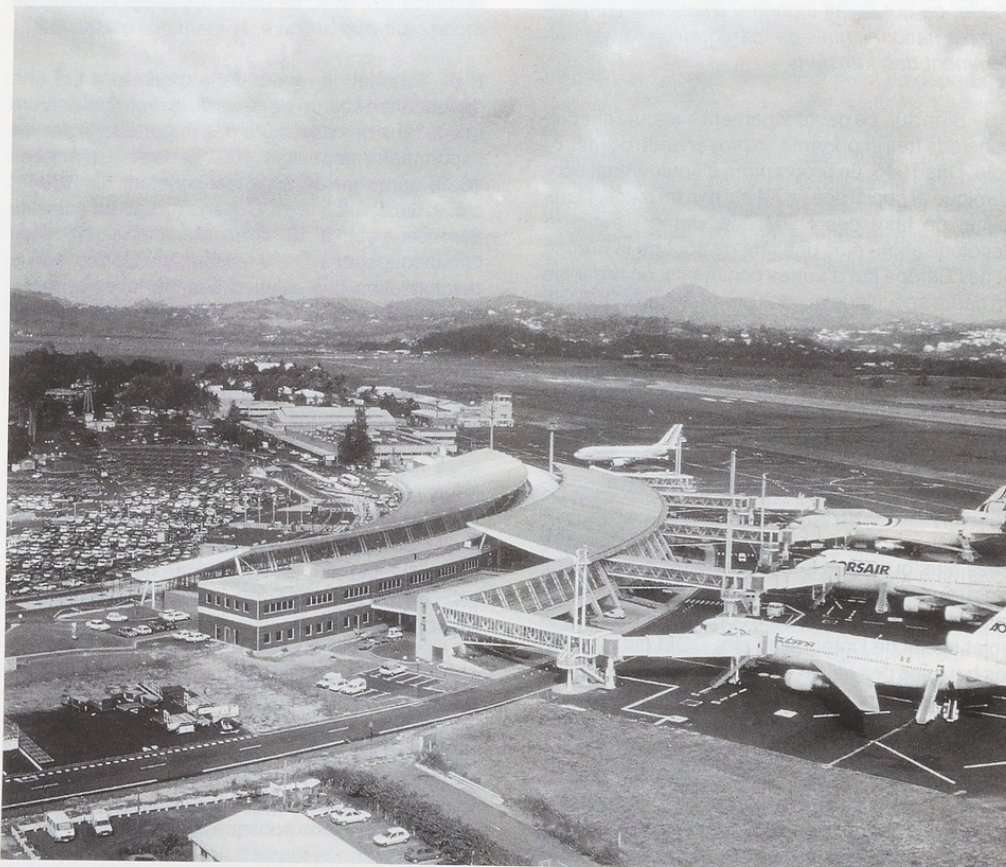
RC - *Quel enseignement pourrions-nous tirer, briève-
ment, de ce demi-siècle de départementalisation,
terme qui suscite encore des controverses?*

FB - Un demi siècle est passé et la départementalisation semble encore promise à un bel avenir. Certains territoires qui aujourd'hui ne bénéficient pas de ce statut le revendiquent avec force : il s'agit de Mayotte. Mais si l'amélioration de la situation sociale doit continuer à être une préoccupation dans les DOM, l'emploi, et donc le développement des investissements et des activités compétitives sur les marchés extérieurs, doivent constituer la

priorité des cinquante années à venir.

NB - Cet entretien avec deux spécialistes vise à informer le lecteur sur l'évolution constitutionnelle qui a transformé les quatre « vieilles colonies » en départements d'outremer.

Mais, il est évident que cette appartenance intrinsèque à l'ensemble national a des conséquences au plan international et en particulier européen. C'est un autre débat.



Aéroport de Fort de France, le Lamentin
Extrait de « Tour Hebdo »

La Société d'encouragement : lieux et étapes. I - Les premières implantations, les premières ambitions, les premières manifestations. (vendémiaire an X / octobre 1801 - juillet 1812).

Daniel Blouin

Secrétaire de la commission d'histoire et du Bicentenaire de la Société d'encouragement.
chercheur (Université de Paris-I Sorbonne).

L'Industrie nationale commence, avec ce numéro, la publication d'articles sur l'histoire de la Société ou sur l'environnement dans lequel elle s'est développée depuis sa création en 1801. Il paraît important, en effet, d'accorder une place aux travaux des chercheurs, membres de la Commission d'histoire et du Bicentenaire, et aux interventions des conférenciers qu'elle a invités.

MM. Benoit et Blouin, membres de la Commission, ont accepté d'écrire, pour l'Industrie nationale, une série d'articles qui reprennent et développent les grands thèmes d'une communication sur « l'activité de la Société d'encouragement au XIXe siècle, lieux et étapes », présentée lors d'une séance du séminaire organisé par la Commission durant l'année 1995-1996. Cette série, basée principalement sur l'exploitation des sources patrimoniales de la Société - archives, bibliothèque -, met en évidence l'intérêt du fonds dont la Commission a entrepris la préservation.

En vendémiaire / octobre de l'an X, 14 personnes se réunissaient à Paris, pour annoncer la fondation d'une *Société d'encouragement pour l'industrie nationale*. La Société allait rapidement augmenter ses effectifs : ils oscilleront entre six cent et mille sociétaires durant la plus grande partie du XIXe siècle; ses activités allaient prendre une grande ampleur : elle distribuera pour près de 500 000 F. de prix entre 1801 et 1851; son rayonnement allait croître très vite : une des raisons majeures de son succès sera de réunir savants - elle sera successivement présidée par trois éminents scientifiques, Chaptal, Thénard et Dumas -, hauts-fonctionnaires, entrepreneurs et, plus tard, ingénieurs dans la même institution (1). Cet essor posait le problème du choix d'un lieu d'implantation adéquat et de son aménagement : le fait qu'entre décembre 1801 et janvier 1852, la Société ne connut pas moins de six implantations successives, et que l'hôtel actuel, inauguré à cette date, n'est arrivé à l'état que nous lui connaissons qu'au terme de trois phases d'aménagement, prouve qu'elle dut constamment adapter son cadre de vie.

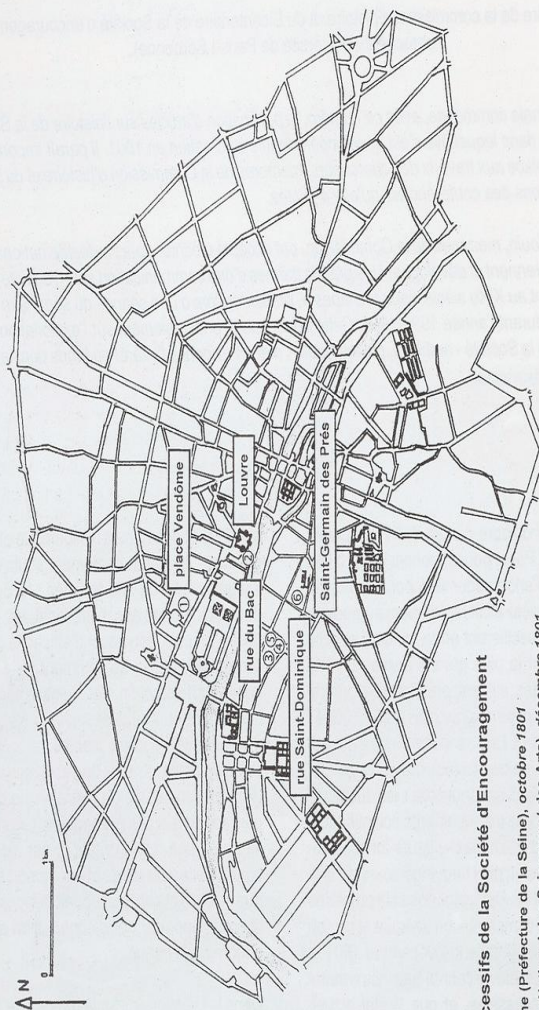
Ces adaptations successives traduisent d'abord les stratégies de la Société; elle peut affirmer son identité, par exemple lorsqu'elle s'installe au printemps de l'an X dans le faubourg Saint-Germain; elle peut aussi rechercher l'espace adéquat pour de nouveaux projets : c'est ce qui se passe lors-

qu'elle fait construire la bibliothèque et la «salle des comités»; elle peut également vouloir donner une image précise de ses activités : la Société choisit durant cinquante ans d'être locataire, parce qu'elle désire affirmer son souci d'efficacité dans l'emploi de ses ressources, au détriment de la «représentation»; parfois, enfin, les contraintes extérieures contrarient ou infléchissent les projets, des stratégies se révèlent impraticables.

Nous souhaitons, au fil de ces pages, dégager tout l'intérêt d'une étude du cadre de vie de la Société, par rapport à la compréhension du fonctionnement interne d'une telle institution, par rapport aux options qu'elle a pu suivre et par rapport aux inflexions que ses projets ont pu connaître; nous désirons, de la sorte, apporter notre contribution à une histoire encore mal connue.

Dans le premier article, je traiterai de la période du Consulat et de l'Empire, des débuts de la Société, à la fin de 1801 au milieu de l'année 1812. Cette période est marquée par un grand «nomadisme», puisque la Société change quatre fois d'adresse. Ces déménagements s'inscrivent dans une période qui est celle de la fondation et du premier essor, où elle cherche à affirmer sa spécificité d'une part, à définir les modalités de son fonctionnement et les critères de son activité, d'autre part, et où elle est conduite à de sensibles adaptations de son projet initial.

La Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale à Paris (1801-1852)



Les sites successifs de la Société d'Encouragement

- ① place Vendôme (Préfecture de la Seine), octobre 1801
- ② Louvre (Palais National des Sciences et des Arts), décembre 1801
- ③ rue Saint-Dominique (ancienne Mairie du Xème arrondissement), mars 1802
- ④ Hôtel de Boulogne (actuel 46, rue du Bac), mars 1804 puis juillet 1819
- ⑤ Hôtel de Valbelle (actuel 34, rue du Bac), juillet 1813
- ⑥ Hôtel de la Société (impasse de l'Abbaye), février 1852

© D. BLOUIN - 1996

La recherche d'un local pour une société libre (novembre 1801).

L'éclat donné à l'assemblée générale constitutive de la Société, qui se tint à la préfecture de la Seine, place Vendôme, le 9 brumaire an X / 1 novembre 1801, en présence des «principaux magistrats de la République», du ministre de l'Intérieur Chaptal, du préfet Frochot, montre à l'évidence, sinon le soutien officiel, au moins la sympathie pour l'entreprise lancée par un jeune intellectuel de 24 ans, Joseph de Gérando, de concert avec trois de ses amis, dont Joseph Montgolfier. L'idée d'une telle Société semblait à beaucoup une nécessité; la cohérence et le sérieux du programme élaboré au sein d'un groupe de 14 fondateurs, réuni dès le 12 vendémiaire / 2 octobre, leur permit de rallier de nombreux milieux de l'administration économique, des affaires et de la science. La souscription des dignitaires, tel Bonaparte s'inscrivant pour 100 cotisations, Chaptal pour 50, créa un effet d'entraînement parmi les hauts fonctionnaires de Paris et des départements, effet que renforça encore l'élection de Chaptal à la présidence le 27 brumaire / 19 novembre (2).

A la fin de novembre, la Société regroupait déjà 278 personnes (3) : il devenait nécessaire de trouver un local digne du projet et de ses participants.

La préfecture de la Seine, où s'étaient tenues les premières réunions, ne pouvait être autre chose qu'un lieu de discussions. Ayant pour vocation l'encouragement, chargée d'examiner les procédés qu'elle avait sollicités ou qui lui étaient adressés, la nouvelle institution pouvait difficilement se passer de conserver des ouvrages techniques, des modèles, voire des machines; un dépôt de modèles et de machines, réservé aux membres, était d'ailleurs prévu dans les statuts adoptés le 27 brumaire / 16 novembre. Il paraissait probable qu'il faudrait conserver, non seulement les mémoires qui lui étaient adressés, mais aussi ses archives administratives et, qu'avec ses ambitions nationales, la Société devait prévoir une importante correspondance - ses statuts prévoyaient également la diffusion, parmi ses membres, des procédés qu'elle aurait distingués (4) -. Il lui fallait donc un employé et un local permanent et adapté à tous ces besoins. Ces problèmes furent abordés dès le premier Conseil d'Administration, le 18 novembre.

Chaptal proposa, lors de ce conseil, première réunion qu'il présidait à ses qualités, de trouver le local au Conservatoire. Sous l'angle pratique, la proposition semblait judicieuse, à cause de la documentation accumulée; il était possible d'y faire construire, comme les statuts, encore une fois, le prévoyaient, des modèles de machines ou d'appareils utiles aux fins de diffusion; pour les expérimentations, également prévues, on disposait sur place des hommes et des moyens appropriés. Ces

moyens étaient d'ailleurs déjà au service du Conseil général d'Agriculture, Arts et Commerce du Ministère de l'Intérieur, dont Chaptal avait renforcé le rôle. Trois des démonstrateurs du Conservatoire, Conté, Montgolfier, Molard, figuraient au Conseil général et au Conseil d'administration. Chaptal soulignait cette symbiose, en disant que « [...] la Société et l'Etablissement du Conservatoire pourraient se prêter un secours mutuel et des moyens d'instruction [...] » (5). Au-delà du souci d'efficacité, Chaptal avait une vision très centralisatrice de l'encouragement : la Société drainait des procédés de tout le pays, elle les soumettait à l'évaluation du grand centre technique qu'était le Conservatoire; elle pouvait ensuite diffuser les procédés validés, ainsi que d'autres, dont le Conservatoire était dépositaire.

Mais certains membres se montrèrent réticents devant cette proposition : ils pensaient « que cette réunion [...] pourrait être dangereuse pour l'indépendance de l'une ou de l'autre... », que l'on pouvait s'aider mutuellement sans être ensemble (6). Pour eux, la Société, malgré le patronage dont elle bénéficiait, la présence massive de hauts-fonctionnaires et de membres d'institutions étatiques, était une association de talents et d'intérêts qui devait rester libre pour mieux refléter « l'esprit public » source de tous les progrès, comme l'énonçait le discours de Joseph de Gérando, le 9 brumaire. Les tenants de ce libéralisme pensaient en effet que seul, il permettait de libérer l'esprit d'initiative et de garantir le progrès; la Société devait donc être capable de préserver son autonomie de jugement et de décision sur les procédés, et veiller à apparaître comme une institution « libre (7) ».

C'est cette position qui l'emporta très rapidement, sans doute parce que c'est celle qui correspondait à l'idée de dynamique des élites, sous-jacente à ce projet. La commission nommée à la suite de cet échange de vues conclut le 23 novembre que « l'emplacement offert par le Conservatoire ...n'offre point les convenances que l'on avait d'abord espérées » (8). Il est symptomatique que ce soit à ce moment là que l'on arrêta, dans le règlement du conseil, des dispositions pour la réception et l'enregistrement des livres, de modèles et de machines que la Société n'allait pas manquer de recevoir, et que l'on désigna un agent d'administration (9).

La Société au Palais national des Sciences et des Arts : un haut-lieu de la science et de l'industrie (décembre 1801 - mars 1802).

Cela n'empêcha pas de recourir aux bons offices de Chaptal pour se faire attribuer, à titre gratuit, un local au palais national des sciences et des arts, c'est-à-dire au Louvre, où étaient déjà installées un certain nombre de Sociétés savantes,

ainsi que l'Institut ⁽¹⁰⁾. C'est d'ailleurs là qu'avaient été organisées les premières expositions industrielles nationales; la salle réservée au jury de celle de l'an IX, qui s'était tenue quelques semaines plus tôt, fut attribuée à la Société et la première réunion du conseil put s'y tenir le 3 décembre. Cette salle était attribuée « avec tous les accessoires qui en dépendent » (11), donc le mobilier qui avait servi au travail du jury et qui pouvait être nécessaire pour une activité qui se plaçait dans la même perspective, même si, cette fois, la démarche d'encouragement étatique laissait la place à une démarche privée; D'ailleurs, parmi tous les sociétaires, se trouvaient des membres du jury de cette exposition, l'un d'eux, Louis Costaz, avait été élu vice-président; c'est lui qui réglera avec l'architecte du Palais les difficultés d'installation (12).

La Société commencera alors véritablement ses activités : l'agent entrera en fonctions; l'objectif de diffusion de l'information technique sera marqué par la création d'une bibliothèque et le rangement des modèles dans les armoires. Mieux, un cabinet de lecture sera créé, qu'il est prévu d'ouvrir 9 fois par mois; on s'abonnera aux principaux journaux scientifiques français et étrangers - le retour, alors espéré, à la paix générale est symbolisé par la présence de revues anglaises, riches en procédés nouveaux -; le conseil prévoira même un registre où seront consignés les rapports qui lui sont présentés (13).

Au-delà de l'effort d'information de ses membres, la Société va chercher à accroître son rôle auprès des « artistes » : le 23 novembre, il sera décidé d'insérer une note dans les journaux pour annoncer aux artisans que la Société est susceptible de leur fournir des renseignements sur les procédés utiles (14).

Enfin, la troisième assemblée générale, le 28 décembre 1801, sera convoquée dans cette salle, pour annoncer solennellement la mise en oeuvre du volet principal du programme, la mise au concours des premiers sujets de prix ⁽¹⁵⁾.

Devant le succès croissant - le nombre de souscripteurs déclarés passera de 278 en novembre 1801 à 735 en juillet 1802, dont 378 cotisants réels (16) -, des aménagements matériels seront nécessaires : il faudra acheter d'autres chaises et même un poêle pour organiser une véritable cérémonie de réception des nouveaux membres (17).

Les comités, par contre, organisaient leurs réunions comme ils l'entendaient :

Celui des arts mécaniques se réunissait au Conservatoire, - c'est bien le moins quand on sait qu'il comptait parmi ses membres Molard et Conté, le comité des arts agricoles se réunissait dans la salle de la section d'agriculture du Conseil général, auquel une bonne part de ses membres appartenait et le comité des arts économiques se réunissait au domicile de Lasteyrie qui en était le secrétaire (18).

L'installation au Louvre, cependant, ne durera que quelques semaines. Le 8 février 1802, le conseil apprend qu'il faut déménager avant le mois d'avril, en raison de la nouvelle affectation du Louvre, - il s'agit en fait de la création du musée -. Petit, membre du conseil général de la Seine et agent de change, chargé, semble-t-il, de négocier le départ de la Société au nom de la commission des fonds, annonce que ce délai est impératif (19).

Deux solutions se présentaient alors : demander, comme le font les autres Sociétés savantes, un local au préfet Frochot, par ailleurs vice-président de la Société, et se reposer, donc, sur les libéralités gouvernementales ou bien être maîtresse de sa localisation et de la durée de celle-ci, donc de louer à ses frais.

Nous savons, que De Gérando s'était adressé, dès le début février, à Frochot - c'est la première solution - pour que ce dernier lui attribue, comme pour d'autres Sociétés, des locaux dans les anciens bâtiments de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré, tout près du Louvre. Frochot répondra qu'il n'y loge les autres Sociétés qu'à titre provisoire, dans des locaux qu'il faut partager avec le lycée des arts, le plus ancien occupant; il ne lui reste que l'église et quelques chapelles, locaux qu'il ne pouvait décemment pas proposer - nous sommes à la veille du Concordat - La solution d'un local attribué à titre gratuit par les pouvoirs publics sera donc écartée, à tel point que Frochot suggérera une location en commun avec les autres Sociétés savantes dont il ne sait que faire (20).

Parallèlement, une commission se préoccupait de rechercher une location - c'est la solution qui semble avoir eu l'aval de la majorité des membres -; elle groupait cinq membres du conseil, ce qui dénote le soin apporté au choix du local. Parmi les cinq, la présence d'un agent de change et de deux banquiers devait pouvoir faciliter les transactions, la forte représentation du comité des arts économiques devait pouvoir permettre un examen soigné de l'adéquation du local aux besoins (21).

La Société rue Saint-Dominique : l'institution dans ses murs (mars 1802 - mars 1804).

L'affaire fut rondement menée : le 22 février 1802, la commission annonçait avoir trouvé, rue Saint-Dominique, à la mairie du Xe arrondissement, un « [...] emplacement [...] vaste, accompagné de cours et jardins, au rez-de-chaussée, composé de quatorze pièces [...] » et que l'on pouvait obtenir pour 1800 f par an (22). La présence, parmi les membres de la Société, du maire du Xe, Duquesnoy, locataire à ce titre d'une partie de l'hôtel, n'était sans doute pas étrangère à la modicité de cette somme; on espéra même un moment la diminuer encore, en

sous-louant à la Société d'agriculture de la Seine qui, logée à la préfecture, avait besoin d'un local pour ses archives (23).

Si la Société affirmait d'une certaine façon son autonomie, elle ne s'en installait pas moins, géographiquement parlant, «aux marches» du pouvoir et des grandes institutions techniques qui en dépendaient.

Le ministère de l'Intérieur, le Conseil général d'agriculture, l'Ecole des Ponts et Chaussées étaient alors installés rue de Grenelle, le Conseil des mines se trouvait rue de l'Université, l'Ecole polytechnique, rue de Lille (24).

Du coup les hauts fonctionnaires, les professeurs, les élites en général, tendaient à se grouper eux aussi dans le faubourg : cette tendance apparaît bien lorsque l'on examine les adresses des dirigeants. Chaptal habitait bien évidemment son ministère jusqu'à la fin de juillet 1804, le secrétaire général, Joseph de Gérando, qui était aussi membre du conseil général des manufactures, vivait rue du Bac, Louis Costaz, vice-président, résidait rue de Grenelle avec son frère Claude-Anthelme, secrétaire-adjoint, qui était également chef du bureau des Arts au ministère de l'Intérieur. Parmentier, membre de l'Institut, Guyton-Morveau directeur et Hachette, professeur à Polytechnique habitaient rue de l'Université. François de Neuchâteau habitait également dans le faubourg, rue de Varenne; on pourrait multiplier les exemples de cette concentration (25).

L'ampleur du local témoigne de la confiance que la Société avait alors dans son avenir et de la résolution des dirigeants à entreprendre concrètement les grands projets contenus dans les discours de l'automne précédent : Chaptal allait se féliciter, lors de l'Assemblée générale de juillet 1802, que la Société ait pu trouver un local qui permette de « réunir tout à la fois une bibliothèque, un cabinet des machines, qui fut favorablement disposé pour exécuter des expériences, et dans lequel on puisse au besoin, établir des ateliers de perfectionnement [...] » et il allait préciser plus loin «qu'il sera fait [...] des démonstrations expérimentales (26).

La fonction du local était donc multiple :

C'était un lieu de réunion où le conseil d'administration, deux fois par mois au moins, à compter du début mars, mais aussi le comité des arts économiques et celui des arts mécaniques, à compter de juillet, se retrouvaient (27).

C'était un lieu de documentation et d'information, dirions-nous aujourd'hui, dont l'importance est soulignée par la fonction de bibliothécaire et «garde des machines», confiée au rédacteur du bulletin en novembre 1803⁽²⁸⁾. La bibliothèque, transportée rue Saint-Dominique fut garnie de dons de Delessert et de Lasteyrie, mais surtout d'ouvrages soumis à l'examen de la Société; en novembre 1802, la

Société annonçait que le cabinet de lecture serait désormais ouvert tous les jours et rappelait que des abonnements avaient été pris aux principaux journaux français et étrangers (29). Le «cabinet de machines» que l'on désignera surtout sous le nom de «cabinet de modèles», également doté au départ par Delessert et Lasteyrie, reçut les envois de Sociétés savantes, de sociétés ou encore de personnes qui désiraient se soumettre à l'examen de la Société; ultérieurement il allait accueillir les envois des participants aux concours. La liste des 45 premiers objets conservés sera publiée en septembre 1803: ce sont des objets en relation avec les concours, déposés là parce qu'ils avaient été primés où parce qu'ils servaient de modèles : on y trouvait des mécaniques, tels des moulins, des échantillons de produits chimiques, ainsi de l'alun, du bleu de Prusse (30).

Mais cette collection d'objets peut permettre l'expérimentation : la liste comportait, par exemple de nombreux appareils de chaleur et de chauffage (31) déposés à l'initiative du comité des arts économiques. Dès le début du printemps de l'an X, ce dernier avait pensé «réaliser [au Palais national] les moyens les plus parfaits et les plus économiques pour le chauffage et l'éclairage, non seulement pour l'avantage même de la Société, mais aussi pour l'utilité de l'exemple » (32) ; il concrétisa cette démarche en faisant installer de multiples cheminées et poêles - à la suédoise de Désarnod, de Vayenne, à la Rumford - dans les salles de la rue Saint-Dominique (33).

Il s'agit en fait de la remise à l'ordre du jour, sans doute sous l'influence du groupe des philanthropes, Delessert, de Lasteyrie, de Candolle, d'un topique déjà ancien, marqué par les préoccupations hygiénistes : le philanthrope devait oeuvrer pour le bien-être et la salubrité, dont le chauffage est un des moyens en encourageant la mise au point d'appareils efficaces; tout en se préoccupant de l'économie d'un combustible dont la rareté inquiétait : esprits éclairés et savants raisonnant sur le *calorique* devaient donc jeter les leurs de la raison sur cet important problème et guider les «artistes» sur la bonne voie.

Le comité des arts économiques entreprit également la construction d'un fourneau polyvalent et destiné aux usages professionnels; il décida d'en faire non seulement un objet d'expériences mais aussi, selon l'idée avancée dans le discours de Chaptal, de démonstrations de chauffe économique, à l'intention des chapeliers, des teinturiers et autres artisans utilisateurs de fourneaux (34).

Nous n'avons, par contre, pas de trace que l'idée d'un atelier de perfectionnement, où machines et procédés seraient non seulement examinés mais encore améliorés, ait reçu un commencement d'exécution.

Dans le discours de Gérando, lors de la première assemblée générale, était évoquée la «diffusion des lumières de l'instruction» (35). On débattit du sens concret à donner à cette expression et de Lasteyrie proposa que des cours soient organisés, à l'exemple de ce qui se faisait à Londres, dans la *Royal Institution* fondée par Rumford, premier associé étranger de la Société, et son ami Tomlinson (36).

Le principal argument évoqué pour rejeter cette proposition était l'échec «de tentatives faites à cet égarddans des circonstances à peu près semblables» (37) Bien qu'il ne soit pas nommé, il est difficile de ne pas penser que les intervenants avaient en tête l'expérience du lycée des Arts, créé en 1792, qui associait aux encouragements les cours et les conférences (38). Les opposants au projet redoutaient en fait que la Société ne dégénère «en prenant un caractère trop marqué de discussion et d'enseignement», en clair, qu'elle ne se centre trop sur des débats théoriques et peu utiles, et ne fasse du «parlage», comme le dira plus tard Claude-Anthelme Costaz (39).

Chaptal s'était certes prononcé en faveur d'un enseignement technique en faveur des « sous-officiers de l'armée industrielle » dans son « Rapport général et projet de loi sur l'instruction publique » de brumaire de l'an IX / novembre 1800, mais on sait combien il récusait toute idée de formation théorique, mettant au contraire en avant le rôle formateur de la pratique (40). Rien, d'ailleurs, dans les statuts n'évoquait une quelconque organisation de cours; «répandre l'instruction relative à l'agriculture, aux arts et aux manufactures» se concevait seulement par la diffusion de dessins, de modèles et par l'envoi d'élèves dans des écoles (41). Pour en terminer avec cette installation rue Saint-Dominique, le caractère permanent de l'activité de la Société sera affirmé par la décision de loger l'agent sur place, « dans un logement à l'entresol » (42).

L'hôtel de Boulogne : des projets au fonctionnement concret (mars 1804 - juillet 1813)..

Le 18 décembre 1803, le trésorier annonçait que le propriétaire de l'hôtel le mettait en vente à partir de la fin de ce mois.

Une discussion s'engagea alors sur l'opportunité de renouveler le bail avec le nouveau propriétaire, des membres doutant de l'utilité de louer quatorze pièces, fut-ce à bas prix; de nombreuses pièces demeuraient vides, telles les remises; à l'évidence on avait, en 1802, vu trop grand, et, malgré l'essor de la Société, les activités ne s'étaient pas multipliées au point de requérir tout l'espace. Le trésorier, Maître Delaroche, désigné comme rapporteur d'une commission chargée de trouver un nouveau local, annonçait quelques semaines plus tard avoir

trouvé un rez-de-chaussée dans l'hôtel de Boulogne, rue du Bac, « face aux Jacobins » ; le propriétaire, Barat, offrait de le louer pour un loyer moins élevé, 1400 F. plus le portier, que le local de la rue Saint-Dominique (43).

On ne se déplaçait que d'un coin de rue, par rapport à l'emplacement précédent, et l'on conservait tous les avantages de la situation dans le faubourg. Cette quasi-continuité ne semble entraîner aucune perturbation dans la vie de la Société, qui avait déjà bien organisé ses modalités de fonctionnement et ses activités; C'est ce qui explique que les discours tenus lors de la séance générale ne placent plus, comme en juillet 1802, le nouveau local au centre du projet d'action; l'accent est davantage mis sur son rayonnement et sur son action; cette séance était pourtant la première tenue dans ces murs.

L'activité des comités se concentrera de plus en plus sur le local, à partir de cette date : seules la commission des fonds, qui se réunissait chez le trésorier, et le comité des arts chimiques, qui se réunissait à l'Hôtel des Monnaies, lieu il est vrai plus commode pour se livrer à des expériences, siègeront encore en dehors du local (44). Le conseil décide, dès juillet, qu'un tableau des rapports en retard sera placé dans la salle des séances, afin d'accélérer le travail de ceux des comités qui s'y réunissent (45).

Un des appareils de chauffage installé rue Saint-Dominique, le poêle "suédois" en briques, devait être réinstallé dans le nouveau siège, mais ce projet sera abandonné, pour des raisons diverses, coût du remontage, opposition du propriétaire; pour finir, le poêle sera donné au Conservatoire (46). Au-delà de l'aspect anecdotique, ce geste symbolise le renoncement à l'un des projets initiaux : le local comme lieu d'expérimentation. Ainsi, la Société laisse-t-elle les expériences comparatives sur le chauffage au Comité consultatif des Arts, successeur du Conseil général de Chaptal; ce dernier les fait exécuter, durant l'hiver 1805-1806, dans sa propre salle au ministère; J. Montgolfier les supervise : il met concrètement en œuvre le projet que sa propre commission, les arts économiques, avait envisagé de réaliser rue Saint-Dominique, au printemps de 1802⁽⁴⁷⁾. L'examen des comptes ne laisse apparaître qu'une très faible dépense totale pour les expériences, durant les années 1804-1812⁽⁴⁸⁾.

Pour le cabinet de modèles, qui lui aussi mobilisait une partie du local, un débat va s'engager, dont on conservait encore trace à la Société dans les années 1830⁽⁴⁹⁾. Certains membres auraient douté de l'utilité de conserver les objets, modèles et machines déposés et auraient proposé de les placer au Conservatoire. D'autres, par contre, dont le secrétaire général, De Gérando, proposeront d'aller au-delà du stade d'un simple cabinet et de créer, à l'intérieur de l'hôtel, une exposition permanente des produits de l'industrie française et étrangère, ali-

mentée par les envois des industriels, des négociants et des représentations françaises à l'étranger. De Lasteyrie, qui fera un rapport sur cette proposition s'y montrera favorable : il souhaitait favoriser l'émulation par la montre des derniers perfectionnements (50). Il est vrai que la Société peut escompter se substituer à l'Etat, la tenue d'expositions industrielles annuelles ayant été abandonnée après l'an X.

Le rapport, cependant, dépasse l'idée d'une simple exposition: il propose de conserver les objets et de réaliser un véritable "musée industriel", qui permettrait de classer, d'ordonner et de mesurer les progrès, «preuve de la puissance de l'industrie humaine » (51)

Cet ambitieux projet, qui porte la marque de l'Encyclopédisme, ne sera pas réalisé; il faut d'abord, comme pour la bibliothèque, réparer le désordre du déménagement - une commission créée pour faire un inventaire, dès juillet 1804, verra, au mois d'août, son effectif accru et ses attributions élargies à cet objet, (52) le rédacteur du bulletin, dont le travail est déjà suffisamment absorbant, déclinera l'offre de devenir garde du cabinet et bibliothécaire.

La Société, qui n'acquiert ou ne fait fabriquer que peu de modèles (53), se contentera de présenter les objets envoyés soit par les concurrents à ses concours, soit par des personnes qui désirent se soumettre à son examen, et qui, distingués ou non, n'auraient pas été réclamés par leurs auteurs. Elle conserve également les modèles qu'elle a fait faire. De plus, à l'occasion de l'Assemblée générale de 1806, dont la date avait été volontairement décalée en octobre au lieu de juillet pour coïncider avec celle de la quatrième exposition des produits de l'industrie - et avec les fêtes triomphales organisées en l'honneur de Napoléon -, on présentera les produits d'exposants volontaires (54). Cette présentation, encore modeste - 14 objets et une dizaine de dessins - se renouvellera les années suivantes, avec plus d'éclat, et en offrant, cette fois, les objets primés par la Société; elle ne sera abandonnée qu'après l'installation dans l'hôtel actuel, en 1852. Du coup, le cabinet se trouvera singulièrement étoffé : en 1807, on recensera 145 objets supplémentaires : 96 sont des échantillons de produits, verres, cuirs, métaux, combustibles, et surtout 41 échantillons textiles; on ne compte que 10 modèles de machines et matériels de transports; cinq modèles et objets représentent l'agriculture; 34 objets, extrêmement diversifiés et liés aux arts économiques, complètent la liste (55).

Il semble donc que la Société ait cherché à mettre surtout en évidence, dans son exposition, la qualité et l'ingéniosité des produits sélectionnés, plus que les processus de fabrication eux-mêmes, qui n'étaient appréciés qu'indirectement. Le langage tenu aux entrepreneurs était en substance le sui-

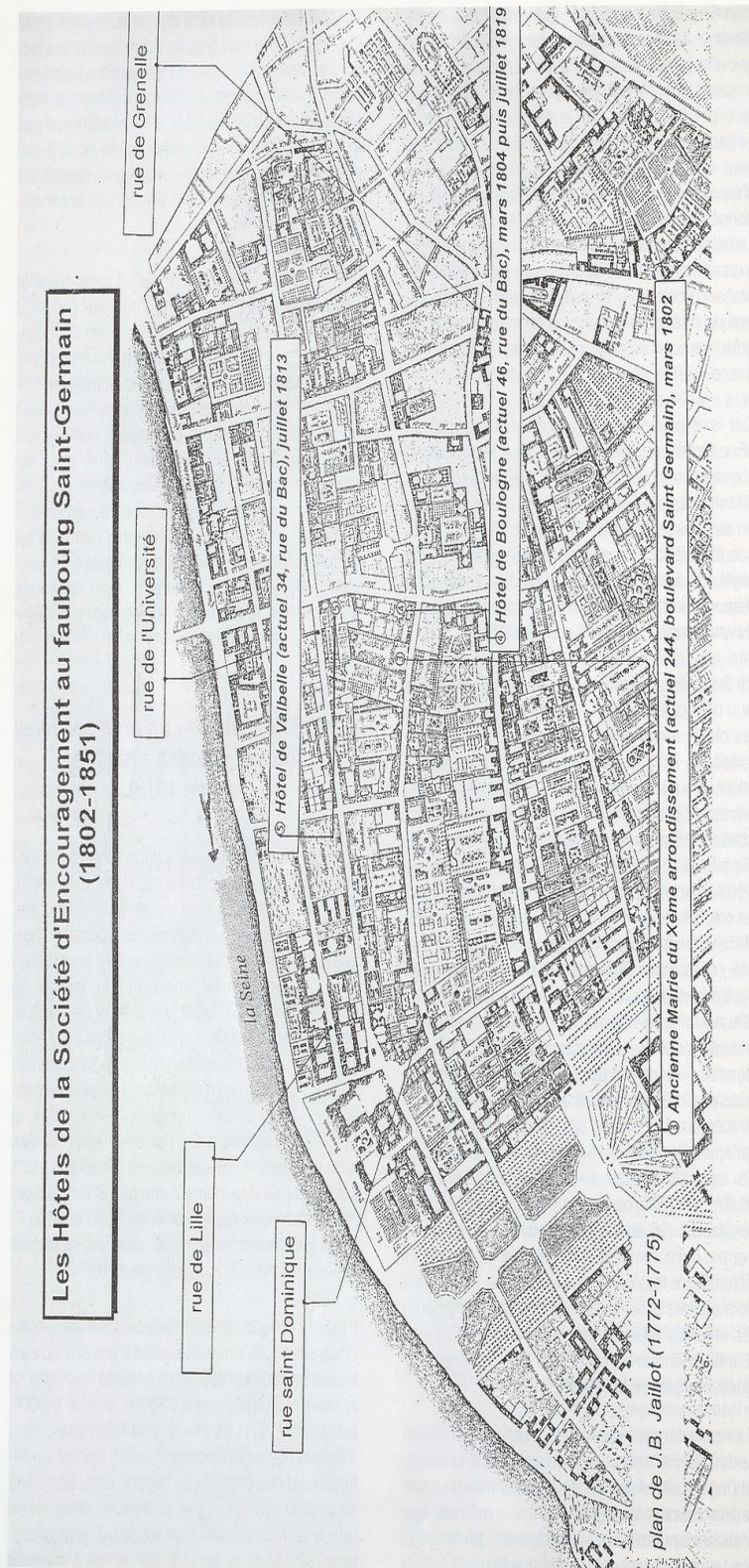
vant : si vous désirez faire des produits aussi bons que ceux qui sont distingués, employez, ou perfectionnez, avec notre aide, les procédés qui permettent de parvenir à ces résultats; le cabinet d'échantillons, plus que de modèles, s'il ne satisfaisait pas le vœu de Lasteyrie, répondait au moins au projet des fondateurs, «mettre les artistes en rapport les uns avec les autres», pour diffuser les «connaissances utiles» (56).

Une autre considération en freinait sans doute le développement : la Société ne s'opposait pas, sauf lorsqu'elle le précisait explicitement lors d'un concours, à la prise de brevets par les personnes qui lui soumettaient leurs procédés. De nombreux dirigeants manifestaient un grand attachement à l'idée de propriété industrielle, considérée comme une récompense naturelle du talent inventif, et un stimulant du progrès. On proposera même, en quelques occasions, de payer le brevet de concurrents primés et peu fortunés. La montre permanente, notamment de machines ou de produits finis, pouvait contrarier le désir légitime qu'avait l'inventeur de tirer le fruit de son travail, en facilitant la divulgation illicite des savoir-faire (57).

L'hôtel de Valbelle : un nouveau local pour de grandes ambitions (juillet 1813).

Après neuf années passées dans l'hôtel de Boulogne, un déménagement était décidé, en juillet 1813, dans un autre hôtel situé au 34 de la même rue, l'hôtel de Valbelle. La commission spéciale, chargée d'examiner les travaux à effectuer pour approprier le nouveau local, invoquait pour justifier ce changement «qu'[il fallait] considérer l'état actuel de la Société sous un autre rapport que celui sous lequel elle a dû être envisagée lors de sa formation où ses grandes vues n'étaient encore que perspectives...» (58). Le développement entre 1804 et 1812 était indéniable : la Société « allait sur ses mille membres » - elle passera en fait de 570 à 971 cotisants (59) -; le montant des prix et encouragements distribués qui variait entre 3000 et 8000 F. dans les premières années, sera constamment supérieur à 13 000 F. à partir de 1810⁽⁶⁰⁾.

Il fallait, bien sûr, répondre aux besoins liés à cette croissance : de nouvelles pièces avaient dû être louées en 1808 et 1809 dans l'hôtel de Boulogne, et le loyer avait été porté à 2400 F. contre 1400 F. initialement (61) ; les charges de fournitures, etc., s'étaient également accrues; enfin, devant le renforcement des charges de l'agent, on avait décidé de doubler son traitement, après avoir envisagé un temps le recrutement d'un employé supplémentaire (62). Mais la Société, qui aimait à rappeler



fréquemment que son objectif principal était « d'œuvrer pour le bien de l'industrie », veillait à ce que son train de vie reste modeste : entre le loyer, les fournitures et le traitement de l'agent, on ne dépasse pas 6% des dépenses annuelles en 1812⁽⁶³⁾.

La nouvelle installation se justifiera donc, pour la commission spéciale, par la place qu'occupe l'institution dans le cadre du Grand Empire :

Elle bénéficie, en premier lieu, du patronage impérial : cette Société qui a « si bien mérité de sa réputation » doit se doter d'un cadre digne « de la protection que le gouvernement nous accorde ». Ce cadre doit être approprié à ce « qu'un jour notre auguste souverain [prenne] lui-même connaissance de vos travaux... ».

Elle est, en second lieu, un des symboles de l'influence française sur le continent : il faut disposer d'un cadre digne des « visites que vous êtes dans le cas de recevoir de tous ...les savants distingués de toutes les nations ».

Elle contribue, en dernier lieu, à la puissance française, du point de vue des techniques : elle doit se donner les moyens d'une « rivalité fructueuse ...contre une Société fameuse en Angleterre... » et le nouveau local autorisera le développement de « vos collections en livres et en machines ou autres objets d'encouragement... » (64).

On se place donc dans le dispositif napoléonien d'affrontement économique avec l'Angleterre, décidé dès 1806, et dans celui de maîtrise économique continentale, qui s'esquisse, en corollaire, les années suivantes : la Société doit centraliser les innovations industrielles, en élargissant sa mission au Grand Empire et aux pays satellites, et favoriser, de concert avec le pouvoir, le développement des produits de substitution (65). Cette relation avec le pouvoir est facilitée par la création du ministère du Commerce en 1811, administration spécialisée, qui peut se révéler plus efficace pour appuyer les démarches et les actions entreprises.

Lorsque se réalise l'installation à l'hôtel de Valbelle, le Grand Empire est pourtant bien menacé. « L'auguste souverain » dont on escomptait la venue a subi, quelques mois plus tôt dans les plaines de Russie, son plus retentissant échec, et le complot de Malet a révélé toute la fragilité de son pouvoir en France même. Au début de l'été, l'Allemagne est en plein soulèvement, l'Espagne est virtuellement perdue. La guerre économique n'est sans doute plus à l'ordre du jour.

Les mois qui suivent le nouvel emménagement vont donc être une période délicate, mais capitale. La Société devra traverser trois changements de régime, et, à chaque fois, définir et affirmer son identité, tout en sollicitant le patronage du nouveau

pouvoir. Pourtant, son rôle paraît plus nécessaire que jamais : le contexte économique, à partir de juin 1815, va être meilleur, dans la mesure où la logique d'affrontement et de recherche de solutions autarciques cède la place à une logique de circulation des objets et des techniques, au plan international; la France va entrer dans une phase d'introduction plus systématique du machinisme, d'accroissement et de diversification des productions pour un marché en pleine expansion. Plus que jamais, il faudra rechercher, stimuler l'innovation, « acclimater » en France les techniques étrangères, protéger « l'industrie nationale ». La suite de cette étude s'efforcera de montrer de quelle façon la conception du local et le fonctionnement concret vont se trouver affectés par ces mutations.

NOTES

1) Woronoff (D.), *L'industrie sidérurgique pendant la Révolution et l'Empire*, éd. E.H.E.S.S., 1994, 592 p., p. 324.

2) Chassagne (S.), « Une institution originale de la France post-révolutionnaire et impériale ...la Société d'encouragement... », *Histoire Economie et Sociétés*, 18, 1989, pp. 147-165 : voir les pp. 150-155.

3) Archives de la Société d'encouragement [les sources émanant des archives de la société ne seront plus désignées ultérieurement que par leur nom], *séance générale*, 27 brumaire an X; D'après la première liste officielle, le nombre de membres s'élève à 278 (*Règlement et première liste des souscripteurs*, s. d. [brumaire an X]). Cette liste peut être datée du 29 brumaire, d'après les délibérations du conseil sur son impression (*P.V. du C.A.*, 29 brumaire an X).

4) *Règlement et première liste...*, *id.*

5) Intervention de Chaptal, *P.V. du C.A.*, 29 brumaire an X.

6) *id.*

7) « Discours prononcé par le C^{em} Degérando », *assemblée générale*, 9 brumaire an X.

8) Néanmoins, on demande au ministre-président de bien vouloir donner des ordres pour que la société puisse copier des modèles au Conservatoire (*Procès-verbaux des séances du conseil d'administration*, [ne seront plus désignés ultérieurement que sous l'appellation abrégée de *P.V. du C.A.*], 4 frimaire an X).

9) « Règlement du C.A., titre troisième, art 5 & 7 », *P.V. du C.A.*, 4 frimaire & 8 frimaire an X.

10) En agissant ainsi, la société ne faisait que suivre la tradition établie pour les Académies, depuis le XVII^e siècle et reprise par les sociétés savantes libres, nées pendant la Révolution : huit d'entre elles étaient installées au Louvre en l'an X (cf. Théod. Olivier, *Histoire de la fondation de la Société d'encouragement*, Paris, Huzard, 1850, 150 p, note p. 6).

11) Discours de Magnien, *séance générale*, 9 nivôse an X.

12) *P.V. du C.A.*, 8 frimaire an X.

13) Discours de Magnien, *id.*

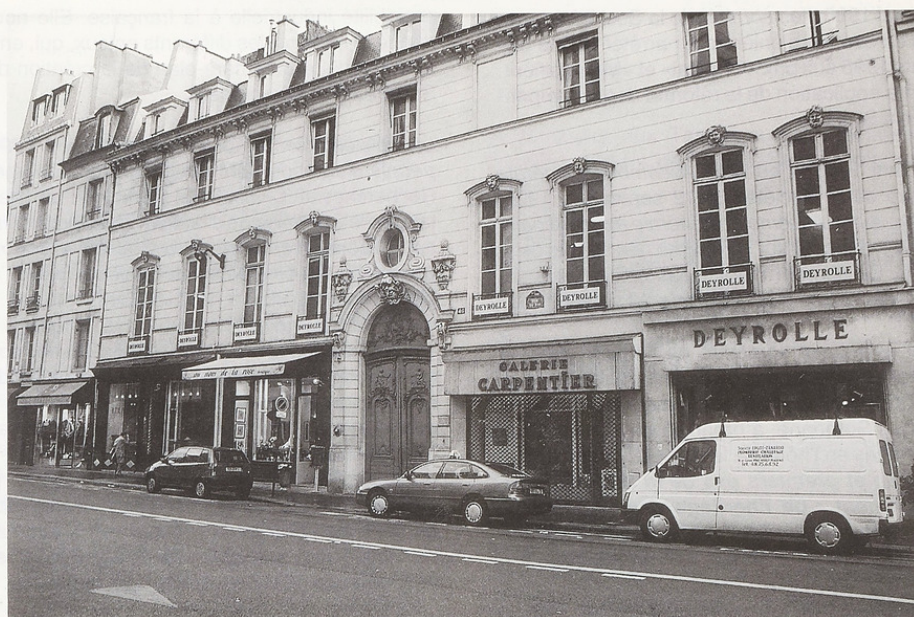
14) *P.V. du C.A.*, 4 frimaire an X.

15) *Séance générale*, 9 nivôse an X.

16) *Liste des membres de la Société arrêtée dans la séance du 9 nivôse an X.*

- 17) *P.V. du C.A.*, 5 pluviôse an X.
- 18) *P.V. du C.A.*, 16 nivôse an X.
- 19) *P.V. du C.A.*, 21 pluviôse an X.
- 20) *Lettre de Frochot à J. Degérando*, 1 ventôse an X & *Rapport de la commission spéciale*, *P.V. du C.A.*, 5 ventôse an X.
- 21) *P.V. du C.A.*, 21 pluviôse & 5 ventôse an X.
- 22) «Rapport de la commission spéciale», *P.V. du C.A.*, 5 ventôse an X. D'après Hillairet (J.), *Connaissance du vieux Paris*, Paris, éd. Princesse 1956, 256 p., p. 241, cet hôtel, détruit en 1861, et situé à l'emplacement du 244 boulevard Saint-Germain, a abrité la mairie du Xe arrdt de 1801 à 1804. Il était mitoyen, côté ouest, à l'hôtel de Roquelaure, siège de l'actuel ministère de l'Équipement. et, côté est, au deuxième corps de bâtiment de l'hôtel de Boulogne, futur siège de la société.
- 23) Proposition de Silvestre, *P.V. du C.A.*, 25 germinal an X.
- 24) D'après les adresses mentionnées dans la *Liste... du 9 nivôse*, cit. D'après Hillairet, op.cit., p. 202, le ministère de l'Intérieur est alors installé dans l'hôtel de Villars, actuelle mairie du VII^e arrdt, 116 rue de Grenelle.
- 25) *Liste... du 9 nivôse*, cit.
- 26) Discours de Chaptal, *séance générale*, 9 messidor an X.
- 27) *P.V. du C.A.*, 16 messidor an X.
- 28) *id.*, 24 brumaire an 12.
- 29) voir la note, *Bulletin de la Société d'Encouragement* [sera dénommé ensuite *Bulletin...*], 1^e année [1802], n° III, brumaire an XI, p. 32.
- 30) «Première liste des machines du cabinet de la société d'encouragement», *Bulletin...*, 2^e année [1802], p. 120.
- 31) *id.*
- 32) *P.V. du C.A.* 14 frimaire an X.
- 33) *id.*, 2 messidor an X.
- 34) *id.*, *ibid.*
- 35) Discours de Gérando, *séance générale*, 9 brumaire an X.
- 36) Proposition de Lasteyrie, *P.V. du C.A.*, 8 germinal an X.
- 37) *id.*, *ibid.*
- 38) Smeaton (W.A.), «The lycée and the Lycée des Arts, II - The Lycée des Arts», *Annals of Science*, 1955, 11, pp. 309-319.
- 39) *P.V. du C.A.*, *id.* & Costaz (C.A.), «Notice sur la Société d'encouragement...», *Bulletin...*, 1821, p. 4.
- 40) Redondi (P.), «Nation et entreprise. La Société d'encouragement... 1801 - 1815 », *History and Technology*, 1988, vol. 5, pp. 193-222 : voir les pp. 194 & 201-202..
- 41) «Règlement, titre troisième , article 3», *assemblée générale*, 27 brumaire an X.
- 42) *P.V. du C.A.*, 26 fructidor an X.
- 43) *id.*, 23 ventôse an XII & *Comptes du trésorier*, an XII. Cet hôtel, aujourd'hui au 46 rue du Bac, est plus connu sous le nom de son premier propriétaire et bâtisseur, Jacques-Samuel Bernard, (cf. Hillairet, op. cit. , p. 239)
- 44) *id.*, 11 fructidor an XII
- 45) *id.*, 8 messidor an XII.
- 46) *id.*, 24 prairial & 11 fructidor an XII
- 47) Guillerme (A.), «Chaleur et chauffage», *History and Technology*, vol. 14, 1992, pp. 16-53, p. p. 31-32. Ces expériences seront publiées dans le Bulletin de la Société (Montgolfier (J.), «Sur le chauffage domestique», *Bulletin...*, 1806, pp. 108-119.
- 48) Les *comptes du trésorier*, an XII-XIII et années suivantes jusqu'en 1812, recensent 1100 f. de dépenses totales pour ce poste, alors que la dépense pour les prix et encouragements s'est élevée à 50 000 f.
- 49) Intervention de Silvestre, *débats de la commission constituée au sujet de la donation de Lasteyrie*, 16 déc. 1833,
- 50) *Rapport de M. de Lasteyrie sur la proposition de M. de Gérando de créer un cabinet d'objets à la société*, s.d.[1804]
- 51) *id.*
- 52) *P.V. du C.A.*, 8 messidor & 16 thermidor an XII.
- 53) Les *comptes du trésorier*, an XII-XIII et années suivantes jusqu'en 1812, recensent 4100 f. de dépenses totales pour ce poste, principalement durant les années XII-XIII, XIII-XIV et 1806-1807. Pour les comparaisons, voir la note 46 supra
- 54) «Assemblée générale du 1^{er} octobre 1806», *Bulletin...*, 1806, pp.98-100.
- 55) «Liste supplémentaire des modèles, objets d'industrie, et échantillons composant le Cabinet de la société...», *Bulletin...*, 1807, pp. 25-28.
- 56) «Discours prononcé par le Cen Degérando», cit.
- 57) Costaz (C.A.), *Essai sur l'administration de l'agriculture, du commerce, des manufactures...*, Paris, Huzard, 1818, 420 p., pp. 309-314.
- 58) *Rapport de la commission spéciale chargée d'examiner les travaux à faire pour approprier le nouveau local*, juillet 1813
- 59) *Comptes du trésorier*, an XII-XIII à 1812.
- 60) *id.*, *ibid.*
- 61) *id.*, années 1808 & 1809.
- 62) *P.V. du C.A.*, 8 messidor an XII.
- 63) *Comptes du trésorier*, an XII-XIII à 1812.
- 64) *Rapport de la commission...*,
- 65) Redondi (P.), art.cit. : voir les pp. 204-206

1 - Facade



L'hôtel de Boulogne, 42 rue du Bac

2 - Cour



La cour de l'hôtel de Boulogne :
Locaux qui abritèrent la Société de 1804 à 1813 et de 1819 à 1851
(photo R. Bel)

1 er Semestre 1996

L'INDUSTRIE NATIONALE

VIE DE LA SOCIÉTÉ

Le 16 mai 1996, les comités de la Société se sont réunis en séance plénière pour arrêter la liste des lauréats 1996 aux prix «Chaptal» et «Montgolfier», première application de la réforme des récompenses de la SEIN.

Le 23 mai 1996, a eu lieu l'Assemblée générale ordinaire de la Société. Le 12 septembre 1996, s'est tenue une Assemblée générale extraordinaire appelée à débattre sur la réforme des statuts de la Société. Le quorum n'étant pas atteint, une seconde Assemblée s'est réunie le 30 septembre.

Durant le premier semestre de l'année 1996, la commission d'histoire et du Bicentenaire, présidée par **M. Denis Woronoff**, Professeur à l'Université de Paris-I Sorbonne, a organisé un ensemble de conférences en l'hôtel de la Société, sur le thème : **« Genèse et premiers pas de la Société d'Encouragement : de l'héritage des Lumières à l'enracinement dans la France post-révolutionnaire (XVIII e - début XIXe siècles) »**.

La première tenue le vendredi 26 janvier 1996, a permis d'entendre **M. Daniel Roche**, Professeur à l'Université de Paris-I Sorbonne, sur le thème : **Académisme, Lumières et utilitarisme technique au XVIII e siècle**.

Le professeur Roche est le spécialiste reconnu des académies et sociétés savantes, des groupes et réseaux culturels du XVIII e siècle français, mais aussi l'observateur attentif des mutations de la culture matérielle de cette époque.

L'exposé qu'il a fait à la Société nous a permis de comprendre quel regard jettent les élites cultivées de l'Ere des Lumières sur les processus techniques, comment s'ébauche alors la notion d'Encouragement et sous quelles formes concrètes elle est traduite avant la Révolution. Son intervention a mis en relief ce qui, dans la genèse de la Société, se rattache au grand courant des Lumières.

La seconde tenue le vendredi 22 mars 1996, a permis d'entendre **Mme Liliane Hilaire-Pérez**, Maître de Conférences à l'Université de Bourgogne, sur le thème : **le développement de la sociabilité industrielle en Angleterre et en France au XVIII e siècle**.

Madame Hilaire-Pérez, auteur d'une thèse sur les inventeurs et l'invention en France et en Angleterre au XVIII e siècle nous a présenté les sociétés industrielles qui se constituent durant le XVIII e siècle, en premier lieu en Angleterre, puis, plus tardivement, en France. La démarche de ces sociétés, susciter l'invention, l'examiner, la promouvoir, préfigure celle de la Société d'Encouragement.

Elle a mis en évidence les raisons du décalage entre les deux pays, ainsi que les particularités de la sociabilité industrielle à l'anglaise par rapport à la

sociabilité industrielle à la française. Elle nous a donné la mesure des différents enjeux, qui, en l'an X, ont pu être à l'arrière-plan de la création de la Société d'Encouragement.

La troisième tenue le vendredi 12 avril 1996, a permis d'entendre **MM Serge Benoît**, Chargé de Recherches au C.N.R.S., et **Daniel Blouin**, secrétaire de la Commission d'histoire et du Bicentenaire, sur le thème : **l'activité de la Société d'Encouragement au XIXe siècle : lieux et périodes**.

MM. Benoît et Blouin nous ont présenté les premiers résultats d'un travail de dépouillement des archives de la Société. Leur exploitation des comptabilités, des registres de séances du Conseil d'administration et des archives patrimoniales, ont permis de jeter les premières bases d'une périodisation de l'histoire de la Société au XIXe siècle.

Au cours de cette conférence, ils ont mis plus particulièrement l'accent sur l'histoire des locaux qu'elle a successivement occupés, en relation avec l'évolution de ses projets et de ses activités, et ils ont esquissé une véritable archéologie matérielle.

La quatrième tenue le vendredi 3 mai 1996, a permis d'entendre **Mme Dominique Margairaz**, Maître de Conférences à l'Université de Paris-I Sorbonne, sur le thème : **la Société d'Encouragement et les sociétés d'agriculture (1801-1830)**.

Madame Margairaz nous a présenté le résultat de ses recherches dans les archives de la Société qui l'ont conduite à mettre en lumière des personnages-clés des premières décennies de la Société. Elle a mis ainsi en évidence les réseaux de relations qui se sont tissés entre la S.E.I.N. et d'autres sociétés savantes, notamment les sociétés d'agriculture.

Sa communication nous a permis de mesurer les points communs mais aussi les différences entre ces diverses sociétés, et donc de faire ressortir l'originalité de la S.E.I.N.

La cinquième tenue le vendredi 24 mai 1996, a permis d'entendre **M. Serge Chassagne**, Professeur à l'Université de Lyon-II, sur le thème : **la Société d'Encouragement et l'industrie cotonnière (1801-1848)**.

Serge Chassagne, grand spécialiste de l'histoire de l'industrie cotonnière en France, nous a présenté les relations qui se sont établies entre la société et cette nouvelle branche dynamique de l'économie. Il nous a montré concrètement sous quelles influences et par quels relais la Société a oeuvré pour le développement industriel, dans la première moitié du XIXe siècle.

Sa conférence a permis un échange fructueux sur les axes d'innovation jugés prioritaires par la Société, dans les premières décennies du XIXe siècle, en relation avec les origines géographiques et l'appartenance professionnelle de ses membres.

JEAN-ANTOINE CHAPTAL

1756 - 1832

«Éclairer et développer ce qui est connu, perfectionner ce que l'on pratique, créer des productions nouvelles», tel est le dispositif stratégique qu'assignait à l'industrie française Jean-Antoine Chaptal, à la veille de la Révolution. Il avait alors 29 ans mais déjà une vaste expérience de chercheur et d'industriel. A chaque place qu'il occupera dans la société française, enseignant, ministre, sénateur, pair de France, il développera des stratégies constructives pour faire de la France un pays industriel, fort et prospère.

Docteur en médecine à 20 ans, il enseigna la chimie, fit des recherches et ses découvertes donnèrent lieu à de nombreux mémoires. Il entreprit de normaliser le vocabulaire industriel pour faciliter la formation des professionnels.

A 26 ans, il décida de construire des ateliers de production d'acides (le «Père des Acides»), de soude, de pouzzolanes, de poteries, de couleurs. Il fit la découverte des difficultés du développement des productions à grande échelle et en continu et les affrontera avec succès. Il étudia les débouchés, organisa la commercialisation de ses produits, améliora constamment les rendements et ... rendit publics les procédés qu'il avait mis au point. « Je donnerai tous les renseignements convenables pour faciliter les établissements de ce genre ».

Pendant cette période, ami du Physiocrate Vincent de Gournay, il s'intéressa également à l'aménagement du territoire de sa province, recensant les richesses minérales et végétales mais aussi humaine du Languedoc. Sous la Révolution, l'enfant de la Lozère sera naturellement fédéraliste et sera arrêté à ce titre, mais détenu brièvement.

En effet, c'est à l'industriel et à l'organisateur que s'adressera Lazare Carnot au nom du Comité de Salut Public «... Il est du devoir d'un bon citoyen de se dévouer à la République » pour la fabrication des poudres. Robespierre lui enjoint « de prendre sous sa responsabilité toutes les mesures nécessaires pour que la campagne puisse s'ouvrir sur tous les points ». En effet, les quatorze armées du grand Carnot étaient arrêtées faute de poudre. Il décuplera les productions d'explosifs.

Une fois les armes victorieuses et la patrie hors de danger, il démissionnera en Janvier 1795, non sans avoir rendu un retentissant hommage, devant les élèves de l'École Polytechnique, à l'infortuné Lavoisier. Il remettra en marche ses propres fabriques de Montpellier, développera ses exportations

et construira aux Ternes sur six hectares, ses premiers ateliers de chimie, dans la région parisienne.

Bonaparte lui offre, au lendemain du 18 brumaire, d'entrer au Conseil d'État et le charge de l'instruction publique pour laquelle il rédigera une loi très libérale. Il est l'auteur de la loi sur l'administration générale qui institua le système préfectoral, les conseils généraux et municipaux. Elle régit toujours la France.

Le 6 Novembre 1800, il devient Ministre de l'Intérieur intérimaire, sa nomination définitive est du 21 Janvier 1801. Vaste Ministère, qui n'a pas la police et le maintien de l'ordre dans ses attributions mais regroupe : les administrations départementales, l'hygiène publique et les hôpitaux, l'Instruction publique et la bienfaisance, le commerce intérieur et extérieur, les douanes, les travaux publics, les palais, les musées, les prisons, les manufactures...

«Après 10 ans d'anarchie, il fallait ... relever le commerce, ranimer l'industrie »

Il commence par alléger les bureaux centraux, les 210 commis sont réduits à 84, puis se donne des outils. Il organise les «Statistiques de France» et fonde la société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale qui sera dans son dispositif stratégique le véritable bras séculier de son action. Il travaille étroitement avec les fonctionnaires de terrain ... Il continue, par ailleurs, son oeuvre de normalisation en appliquant le système métrique.

Il réorganise les hôpitaux et les hospices, y réintroduit les religieuses hospitalières, crée la «Pharmacopée», la première École de Sages Femmes. Chaptal, ami de Jenner, se fit vacciner avec sa famille contre la petite vérole, suivi en 1806 par 68.000 individus; en 1807, ils seront 600.000. Il développe des soupes populaires et les fourneaux économiques pour soulager la misère et organise le travail des sourds et muets et des aveugles.

Il lutte contre l'incarcération préventive. Il organise le travail dans les prisons et sépare des autres délinquants les jeunes à qui il fait apprendre un métier.

Il introduit le sport dans les lycées, mais n'approuve pas le monopole des lycées publics. Il réorganise les écoles supérieures et notamment leur donne une valeur pratique plus importante, et met en place les écoles professionnelles.

Dans le domaine des travaux publics, il aménage Paris, restaure les palais et les musées et complète les réseaux de canaux, remet en état les routes, encourage le cabotage.

Il réorganise le corps des Eaux et Forêts, relance les plantations sur les dunes des Landes, installe des pépinières départementales. Il crée les six grands haras nationaux, introduit le mouton mérinos. Il veut affranchir la France du tribut payé à l'étranger, lorsque les productions peuvent y être implantées et adaptées.

L'entreprise de production retient toute son attention. Il visite plusieurs ateliers chaque semaine, encourage les Compagnies Saint-Gobain, Richard-et-Lenoir, ...

Il lutte pour protéger les jeunes entreprises françaises de la concurrence étrangère, interdit l'importation de chevaux, exige des fournisseurs de l'État des certificats d'origine, organise le marquage de l'origine des étoffes et simultanément facilite l'implantation d'industriels étrangers en France et attire les ingénieurs étrangers.

Il crée le conseil du Commerce, rétablit les Chambres de Commerce supprimées et en établit de nouvelles, au total 26, met en place une commission pour rédiger le code du Commerce, lutte contre la spéculation, réglemente les Bourses, organise des expositions nationales : 1422 entreprises françaises y exposeront.

Il démissionne après 36 mois ayant accompli une oeuvre considérable qui permettra à l'Empire de défier l'Europe. Il apportera son soutien à ses successeurs et entretiendra après les « Cent Jours », où il redevint Ministre, des relations étroites et confiantes avec Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe.

Jean Antoine Chaptal, grand savant, grand ministre, grand organisateur jusqu'à sa fin, prolongera son action constructive, pour la France comme Président durant 40 ans de la Société d'encouragement pour l'Industrie Nationale, dont il fut cofondateur avec Bonaparte Premier Consul. Cette société pour la promotion de l'industrie, avec la création des « CHAPTAL », poursuit l'oeuvre de ses fondateurs.

GRANDES MÉDAILLES ANNUELLES

La Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale a décerné chaque année, depuis 1868, sur proposition alternative d'un de ses Comités à son Conseil d'administration, ses plus hautes récompenses matérialisées par six médailles d'or, chacune à l'effigie d'un des grands hommes de France.

Les Lauréats, qu'ils soient Français ou étrangers, ont illustré l'industrie, le commerce, la technologie, les arts et les sciences appliquées. Leurs travaux ou leurs actions ont exercé la plus grande influence sur les progrès de l'industrie française et le développement des industries pour la France.

La société a décerné sa Grande Médaille annuelle:
pour 1868, à **Ferdinand de Lesseps**
sur proposition du Comité du commerce.

pour 1870, à **H. Sainte-Claire Deville**
sur proposition du Comité des arts chimiques.

pour 1872, à **Jean-Baptiste Boussingault**
sur proposition du Comité de l'agriculture.

pour 1873, à **Sir Charles Wheatstone**
sur proposition du Comité des arts économiques.

pour 1875, à **Jacques Siegfried**
sur proposition du Comité du commerce.

pour 1876, à **Henry Giffard**
sur proposition du Comité des arts mécaniques.

pour 1877, à **Walter Weldon**
sur proposition du Comité des arts chimiques.

pour 1880, à **Charles Garnier**
sur proposition du Comité des constructions & BA

pour 1882, à **Gaston Planté**
sur proposition du Comité des arts économiques

pour 1883, à la **Chambre de Commerce de Paris**
sur proposition du Comité du commerce.

pour 1884, à **Joseph Farcot**
sur proposition du Comité des arts mécaniques.

pour 1885, à **Michel Perret**
sur proposition du Comité des arts chimiques.

pour 1886, à **Barbedienne**
sur proposition du Comité des constructions & BA

pour 1887, à **Gaston Bazille**
sur proposition du Comité de l'agriculture.

pour 1888, à **Emile Baudot**
sur proposition du Comité des arts économiques.

pour 1889, à la **Société de Géographie commerciale de Paris**
sur proposition du Comité du commerce.

pour 1890, à **Pierre-André Frey**
sur proposition du Comité des arts mécaniques.

pour 1890, à **Zénobe Gramme**
sur proposition du Comité des arts économiques.

pour 1891, à **Ernest Solvay**
sur proposition du Comité des arts chimiques.

pour 1892, à **Froment-Meurice**
sur proposition du Comité des constructions & B.A..

pour 1893, à **Lecouteux**
sur proposition du Comité de l'agriculture.

pour 1894, à **Lord Kelvin**
sur proposition du Comité des arts économiques.

pour 1895, au **Comité de l'Afrique française**
sur proposition du Comité du commerce.

pour 1896, à **Kreutzberger**
sur proposition du Comité des arts mécaniques.

pour 1897, à **Floris Osmond**
sur proposition du Comité des arts chimiques.

pour 1898, à **Paul Mame**
sur proposition du Comité des constructions & BA
(édition).

pour 1899, à **Justin Jolly**
sur proposition du Comité de l'agriculture.
(embryologie).

pour 1900, à **A. Potier**
sur proposition du Comité des arts économiques.

pour 1901, à la **Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon**.

pour 1902, à **Steinlen**
sur proposition du Comité des arts mécaniques.

pour 1904, à **Paul Héroult**
sur proposition du Comité des arts chimiques.

pour 1904, à **Arnodin**
sur proposition du Comité des constructions & BA

- pour 1905, à **Thomas**
sur proposition du Comité de l'agriculture.
- pour 1906, à **Arsène d'Arsonval**
- pour 1907, à la **Société industrielle de Mulhouse**
sur proposition du Comité du commerce.
- pour 1908, à **de Glehn**
sur proposition du Comité des arts mécaniques,
- pour 1909, à **Hilaire Bernigaud de Chardonnet**
sur proposition du Comité des arts chimiques.
- pour 1910, à **Bertrand de Fontviolaut**
sur proposition du Comité des constructions & B.A.
- pour 1911, à **Vilmorin-Andrieux et Cie**
sur proposition du Comité de l'agriculture.
- pour 1912, à **Paul Janet**
sur proposition du Comité des arts économiques.
- pour 1913, à la **Société industrielle de l'Est**
sur proposition du Comité du commerce.
- pour 1914, à **Pierre Arbel**
sur proposition du Comité des arts mécaniques.
- pour 1915, à **J.J. Théophile Schloesing**
sur proposition du Comité des arts chimiques.
- pour 1916, à **Lucien Magne**
sur proposition du Comité des constructions & BA
- pour 1917, à **Jules Méline**
sur proposition du Comité de l'agriculture.
- pour 1918, à **Georges Claude**
sur proposition du Comité des arts économiques.
- pour 1919, au **Général Lyautey**
sur proposition du Comité du commerce.
- pour 1920, à **Charles Frémont**
sur proposition du Comité des arts mécaniques.
- pour 1921, à **Paul Vieille**
sur proposition du Comité des arts chimiques.
- pour 1922, à **Jules Bied**
sur proposition du Comité des constructions & BA
- pour 1923, à **Emile Prudhomme**
sur proposition du Comité de l'agriculture.
- pour 1924, à **Prache et Bouillon**
sur proposition du Comité des arts économiques.
- pour 1925, à la **Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge**
sur proposition du Comité du commerce.
- pour 1926, au **Marquis de Dion et Georges Bouton**
sur proposition du Comité des arts mécaniques.
- pour 1927, à **Alais, Frogès, Camargue et Cie**
sur proposition du Comité des arts chimiques.
- pour 1928, à **Paul Séjourné**
sur proposition du Comité des constructions & BA
- pour 1929, à **Paul Marchal**
sur proposition du Comité de l'agriculture.
- pour 1930, à **Louis Bréguet**
sur proposition du Comité des Arts économiques.
- pour 1931, à **l'Institut prophylactique**
sur proposition du Comité du commerce.
- pour 1932, à **Pierre Chevenard**
sur proposition du Comité des arts mécaniques,
- pour 1933, à la **Société industrielle de Reims**
sur proposition du Conseil d'administration.
- pour 1933, à la **Société d'Électrochimie et d'Électrometallurgie**
sur proposition du Comité des arts chimiques,
- pour 1934, à **René Lalique**
sur proposition du Comité des constructions & BA
- pour 1935, à **Ferdinand Valette**
sur proposition du Comité des Arts économiques.
- pour 1936, à **Albert Domolon**
sur proposition du Comité de l'agriculture.
- pour 1937, à **Emile Romanet**
sur proposition du Comité du commerce.
(allocations familiales).
- pour 1938, à **Pierre Clerget**
sur proposition du Comité des arts mécaniques.
(moteurs d'avion).
- pour 1939, à **G. Bachalard**
sur proposition du Comité des arts chimiques.
(synthèses industrielles).
- pour 1940, à **Eugène Freyssinet**
sur proposition du Comité des constructions & BA
- pour 1941, à **F. Boeuf**
sur proposition du Comité de l'agriculture.
- pour 1942, à **Yves Rocard**
sur proposition du Comité des arts économiques.
- 1943, à la **Société Industrielle du Nord**
sur proposition du Comité du commerce.
- pour 1944, à **E. Jouguet** (à titre posthume)
sur proposition du Comité des arts mécaniques.

pour 1945, à **Charles Dufraisse**
sur proposition du Comité des arts chimiques.

pour 1946, à **Ernest Mercier**
sur proposition du Comité des constructions & B.A.

pour 1947, la **Station de Recherches viticoles d'Epernay** (Moët et Chandon)
sur proposition du Comité de l'agriculture.

pour 1948, **Jean-Albert Grégoire**
sur proposition du Comité des arts économiques.

pour 1949, aux **Chemins de Fer Métropolitain**
sur proposition du Comité des arts mécaniques.

pour 1950, à **Robert Bureau**
sur proposition du Comité des arts physiques,

pour 1951, à **Albert Portevin**
sur proposition du Comité des arts chimiques,

pour 1952, à **André Coyne**
sur proposition du Comité des constructions

pour 1953, à **Paul Boudy**
sur proposition du Comité de l'agriculture,

pour 1954, à **André Siegfried**
sur proposition du Comité des arts économiques,

pour 1955, à **Francis Perrin**
sur proposition du Comité des arts physiques.

pour 1956, à **P. Satre**
sur proposition du Comité des arts mécaniques.

pour 1957, à **Léon Velluz**
sur proposition du Comité des arts chimiques.

pour 1958, à **Henri Prost**
sur proposition du Comité des constructions & BA

pour 1959, au **Muséum national d'Histoire naturelle**,
sur proposition du Comité de l'agriculture.

pour 1960, à la **Chambre de Commerce et d'Industrie du Havre**
sur proposition du Comité des arts économiques.

pour 1961, à **Maurice Ponte**
sur proposition du Comité des arts physiques.

pour 1962, à **Georges-F. Grosshans**
sur proposition du Comité des arts mécaniques.

pour 1963, à **Jacques Séjournet**
sur proposition du Comité des arts chimiques.

pour 1964, à **E. D. F.**
sur proposition du Comité des Constructions & BA

pour 1965, à **Emile Terroire**
sur proposition du Comité de l'agriculture.

pour 1966, à **Philippe Lamour**
sur proposition du Comité des arts économiques.

pour 1967, à **Ivan Peychès**
sur proposition du Comité des arts physiques.

pour 1968, à **Marcel Sedille**
sur proposition du Comité des arts mécaniques.

pour 1969, à **Raymond Paul**
sur proposition du Comité des arts chimiques.

pour 1970, à la **Société Alsacienne de Mécanique de Mulhouse**
sur proposition du Comité des arts mécaniques.

pour 1971, à **André Leroy**
sur proposition du Comité de l'agriculture.

pour 1972, à **André Laprade**
sur proposition du Comité des Constructions & BA

pour 1973, à **Raymond Camus**
sur proposition du Comité des arts économiques.

pour 1974, à **Léopold Escande**
sur proposition du Comité des arts physiques.

pour 1975, au **C.E.R.P.H.O**
sur proposition du Comité des arts chimiques.

pour 1976, à la **Société Nationale Industrielle aérospatiale**
sur proposition du Comité des arts physiques.

pour 1977, à la **Société Générale d'Entreprises**
sur proposition du Comité des Constructions & BA

pour 1978, à la **Fondation Mérieux**
sur proposition du Comité de l'agriculture.

pour 1979, à **Viaud et Koetschet**

pour 1980, à la **S.N.I.A.S.**

pour 1981, à l'équipe **C.N.E.S. d'ARIANE**

pour 1982, à l'équipe **S.N.C.F. du T.G.V.**
sur proposition du Comité des arts mécaniques.

pour 1983, à **Francis Bouygues**
sur proposition du Comité des Constructions & BA

1984, à **Marcheron**
sur proposition du Comité des arts mécaniques.

pour 1985, à **Air Liquide**
sur proposition du Comité des arts chimiques.

pour 1986, à **B. Maitnaz**
sur proposition du Comité des arts physiques.

pour 1987, à l'**équipe Agrochimie, Rhône Poulenc**
sur proposition du Comité de l'agriculture.

pour 1988, à **ATOCHEM**
sur proposition du Comité des arts chimiques.

pour 1989, à **P. Picard**
sur proposition du Comité des arts physiques,

pour 1990, à la **SNECMA**
sur proposition du Comité des arts chimiques.

pour 1991, au **CADAS**
sur proposition du Conseil d'administration,

pour 1992, à **Yves Mallier**
sur proposition du Comité des constructions & BA

pour 1993, à **Bernard Raveau**
sur proposition du Comité des arts chimiques,

pour 1994, à **Jean-Marie Cavada**
sur proposition du Comité des arts de la Communi-
cation.

LES PRIX 1996 : LES « CHAPTAL »

Le « Chaptal de l'Industrie 1996 » a été attribué à Monsieur François Michelin, sur proposition du Conseil d'Administration de la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale.

M. François Michelin, petit-fils d'Edouard Michelin qui fonda la Compagnie Michelin en 1889., devint cogérant de l'entreprise familiale, en mai 1955 et continue depuis lors de remplir cette mission. Toute sa vie a été consacrée à la poursuite du développement perspicace, tenace et réussi de cette firme française, qui se situe aujourd'hui parmi les premières firmes mondiales..

Il est frappant de constater, en observant plus de cent années d'activité de la Compagnie Michelin, la cohérence d'une stratégie qui s'est concentrée sur un produit, le pneumatique pour tous types de véhicules, tout en assurant une promotion commerciale originale. Chaque fois que nécessaire, Michelin a acquis la compétence pour maîtriser la production de certains matériaux spécifiques.

La Société «Michelin et Cie», créée en 1889, fabriquait à l'origine un patin de frein. Appelé à assurer la réparation de pneumatiques de bicyclette collés à la jante, Edouard Michelin chercha un produit plus facilement réparable et en 1891 prit les premiers brevets Michelin sur les pneus démontables. Du pneu de bicyclette, il passa au pneu pour automobile dont l'utilisation se développa rapidement jusqu'en 1914.

Après la première guerre mondiale au cours de laquelle les usines Michelin participèrent à l'effort de guerre en fabriquant des avions, les progrès techniques furent continus. Les principales étapes se résument ainsi : 1923, pneu confort basse pression; 1925, pneu confort poids lourd; 1929 pneu rail pour les «Michelines»; 1930, pneu à chambre incorporée. En 1932, est lancé le «super Confort», en 1934, le «Stop», en 1937, le «Pilote», en 1938, le «Metalic»

La deuxième guerre mondiale bouleversa de nouveau la vie de l'entreprise, mais les recherches continuèrent et en juin 1946 une découverte fondamentale fut brevetée : celle du pneu radial, commercialisé en juin 1949. Plusieurs centres de recherche et d'essais ont été créés qui permettent de maintenir l'avance technique des pneus Michelin, ce qui apparaît avec la création récente du Pneu Vert.

La production a été assurée d'abord en France et très rapidement hors de nos frontières. En 1889, l'usine des Carmes s'étendait sur 12 hectares et occupait 52 personnes, en 1900, elle s'étendait sur 30 hectares et occupait 500 personnes.

Parallèlement, l'expansion à l'étranger démarra dès 1906 à Londres et à Turin. La première implantation industrielle en Amérique du Nord date de 1908. L'expansion internationale reprit après la première guerre mondiale avec la construction d'usines en Angleterre et en Italie en 1927, en Allemagne en 1931, en Argentine en 1933, en Espagne et en Tchécoslovaquie en 1934, en Belgique en 1937.

De nouveau arrêtée par la guerre l'expansion reprit en 1947 avec la création d'une usine en Hollande. De 1958 à 1969 six usines ont été construites en France et six en Europe : Grande-Bretagne, Italie, Irlande, Allemagne, Espagne et deux hors d'Europe: Nigéria, Algérie. Dans les années 70 : 24 usines nouvelles ont été édifiées avec, en particulier, un renforcement de la présence en Amérique du Nord, Canada en 1971 et Etats-Unis de 1975 à 1979. Renforcement également en Allemagne, Grande-Bretagne, Italie et Espagne. De 1981 à 1991, c'est l'implantation vers de nouveaux pôles d'activité économique au Brésil, en Asie du Sud Est avec la poursuite du développement en Amérique du Nord. Aujourd'hui, Michelin s'implante en Asie et en Europe de l'Est.

La diffusion des produits a été assurée par une politique d'accompagnement qui se traduit par la participation aux compétitions automobiles dès le fameux Paris-Bordeaux de 1895, par la création du « bibendum » qui date de 1898 et par l'édition du guide rouge Michelin depuis 1900, et des cartes routières Michelin au 1/200.000 depuis 1910.

Le Conseil d'Administration de la SEIN, estimant que Monsieur François Michelin se situe, à l'évidence, dans la lignée des grands industriels auxquels la Société a tenu à remettre sa plus haute distinction, a souhaité, à l'unanimité, attribuer ce premier « Chaptal de l'industrie » à Monsieur François Michelin.

Un «Chaptal» est attribué à Monsieur Jean-Yves Helmer, sur proposition du Comité des Arts Mécaniques

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique, ancien élève de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris, Docteur ès-Sciences économiques, Monsieur Jean-Yves Helmer sert d'abord dans la Fonction Publique, de 1971 à 1978, successivement comme Adjoint au chef de l'arrondissement de Montpellier, Chargé de mission auprès du Préfet de Région Languedoc-Roussillon, puis comme Chargé de Mission à la Direction du Trésor enfin comme Chargé de Mission au Cabinet de Monsieur Raymond Barre, Premier Ministre.

En 1978, il rejoint le Groupe PSA. Il y entre comme Secrétaire Général d'Aciers et Outillages Peugeot. Il est ensuite Directeur des Services Généraux Commerciaux d'Automobiles Peugeot, puis Directeur de l'Exportation Europe et Amérique du Nord d'Automobiles Peugeot, enfin Directeur du Centre de Production de Poissy Automobiles Peugeot dont il entreprend la modernisation.

De Juillet 1988 au printemps 1996, il est Directeur de la Division Automobile de Peugeot Citroën.

Passionné d'automobile et en connaissant bien les aspects industriels et commerciaux, il a avec discrétion et opiniâtreté, dynamisé la recherche «active» applicable à la conception des nouveaux véhicules. Dans un esprit de synthèse, il a associé à la recherche technique, celle de nouveaux concepts pour les véhicules du futur, par exemple dans le domaine des véhicules électriques. Au printemps 1996, Monsieur Jean-Yves Helmer quitte PSA pour devenir Directeur de la Direction Générale de l'Armement.

Le Comité des Arts Mécaniques de la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale souhaite en proposant ce «Chaptal» 1996 reconnaître une carrière essentiellement consacrée à l'innovation et au développement de l'industrie automobile.

Un « Chaptal » est attribué à Monsieur Alain Lablache - Combier sur proposition du Comité des Arts Chimiques

Né en 1937, ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Strasbourg et Docteur en Sciences Physiques de l'Université de Strasbourg, Monsieur Alain Lablache-Combiér a commencé sa carrière au CNRS en 1967, avant d'être nommé Maître de Conférences puis Professeur à l'Université de Lille en 1972. Créateur du laboratoire de chimie organique physique à la Faculté des Sciences de Lille puis Directeur de 1979 à 1994 du Laboratoire de chimie organique et moléculaire rattaché à la Faculté des Sciences (Lille) et la Faculté de Pharmacie (Lille), Monsieur Alain Lablache-Combiér a mené tout au long de ces années des activités de recherche particulièrement fructueuses dans les domaines de la chimie organique et de la photochimie appliquée à la synthèse sélective de produits à haute valeur ajoutée.

Parallèlement, il a pris en charge à partir de 1979 les destinées de l'Ecole Nationale de Chimie de Lille qui connaissait à l'époque une situation difficile. A

la tête de cet établissement, il a accompli depuis maintenant 17 ans une oeuvre tout à fait remarquable s'attachant à restructurer et à dynamiser l'Ecole, à développer ses relations avec l'ensemble des milieux universitaires et scientifiques lillois, français et internationaux. Il est notamment Professeur Honoris Causa de l'Université de Bucarest et Docteur Honoris Causa de l'Université de Jasi (Roumanie).

Le Professeur Alain Lablache-Combiér s'est attaché tout particulièrement à mener une action régionale vigoureuse en poussant à l'intégration de ses diplômés dans le tissu industriel (PME-PMI notamment) du Nord/Pas-de-Calais tout en affirmant le rayonnement national de l'Ecole dont de nombreux anciens élèves occupent des positions de premier plan dans l'industrie chimique, métallurgique et pétrolière.

C'est à ces divers titres, que le Comité des Arts Chimiques souhaite que lui soit remis un «Chaptal».

**Un « Chaptal » est attribué à Monsieur Yves Gonnord,
sur proposition du Comité de l'Agriculture et des Industries agro-alimentaires.**

Monsieur Yves Gonnord, vétérinaire de formation, est Président Directeur Général du Groupe Fleury Michon depuis 1980, après avoir occupé pendant plusieurs années la fonction de Directeur Commercial.

L'objectif du Groupe Fleury Michon est d'être leader du prêt à consommer de qualité dans le domaine du frais. Avec 2,5 milliards de chiffre d'affaires consolidé, le Groupe emploie 3.100 personnes sur neuf sites industriels en France.

Il intervient sur trois marchés : la charcuterie préemballée, le traiteur frais et la charcuterie traditionnelle à la coupe.

Dans le souci de répondre aux besoins de ses clients distributeurs et consommateurs, Fleury Michon a filialisé ses activités depuis 1993. Ainsi, la Société Fleury Michon Charcuterie (1.2 milliards de chiffre d'affaires et 1300 salariés) se développe sur le marché de la Charcuterie Préemballée au rayon libre service de la Grande Distribution. La Société Fleury Michon tT (550 millions de chiffres d'affaires et 600 salariés) intervient sur le marché des produits Traiteur Frais au rayon libre service de la Grande Distribution et en Restauration Hors

Foyer. Enfin le Groupe est présent sur le marché de la charcuterie et des salaisons traditionnelles à travers deux sociétés : les Salaisons de l'Argoat et Henri Le Hir (600 millions de chiffre d'affaires à elles deux pour un effectif de 500 personnes).

Le Groupe Fleury Michon est une entreprise indépendante, dont le capital est majoritairement familial. Grâce aux options stratégiques qui ont été prises ces quinze dernières années, ainsi qu'à une politique d'innovation et de renforcement de la marque, l'entreprise est en position de force sur ses deux principaux marchés : la Charcuterie Préemballée et le Traiteur Frais;

Par ailleurs, les dirigeants de Fleury Michon ont su faire la preuve qu'il est possible de concilier développement et progrès social sans nuire à la compétitivité de l'entreprise. En effet, grâce à des mesures sociales innovantes en terme de partage du travail, près de quatre cent emplois nouveaux ont été créés au cours des quinze dernières années.

Le Comité de l'Agriculture et de l'agro-industrie de la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale a souhaité à l'unanimité que soit remis à Monsieur Yves Gonnord un «Chaptal» 1996

**Un « Chaptal » est attribué à Madame Christiane Scrivener
sur proposition du Comité des arts économiques**

Madame Scrivener, née dans une famille d'industriels, a, tout au long de sa carrière professionnelle, démontré son dévouement et un authentique tempérament de chef d'entreprise au service de l'industrie et de la cause publique.

Tout d'abord dans l'entreprise, puis en tant que Directeur Général de l'Association pour l'organisation des stages en France (ASTEF), et comme Directeur, puis Président de l'Association pour l'organisation des missions de coopération technique, devenue ensuite l'Agence pour la coopération technique industrielle et économique (ACTIM), elle s'est consacrée à la coopération technique et à la promotion de l'image de l'industrie française et à son rayonnement.

Elle a organisé les contacts entre professionnels français et étrangers. Elle a développé des programmes d'information technique sous forme de sessions pour des décideurs et des prescripteurs étrangers, mais aussi des programmes individuels en entreprise. Elle a mis en place des colloques de présentation des techniques et technologies fran-

çaises intéressant le pays d'accueil. Beaucoup d'entreprises françaises ont bénéficié des missions soutenues par l'ACTIM.

Elle a implanté à l'étranger des clubs d'anciens stagiaires venus en France. Par cette initiative, elle permet d'entretenir les relations commerciales. Aujourd'hui, ces stagiaires sont plusieurs milliers de par le monde.

Madame Scrivener a été à l'origine des programmes de coopération industrielle entre entreprises françaises et étrangères et des implantations de bureaux d'information technologique.

Animée, au sens le plus noble du terme d'un esprit de conquête pacifique, elle a donné à la France avec l'ACTIM, un outil d'une grande efficacité qui a su également insuffler à de nombreux industriels le désir d'exporter.

Comme Secrétaire d'Etat à la consommation, elle a mis en place la loi qui porte son nom sur la protection des consommateurs et qui a joué et joue encore un

rôle essentiel dans les rapports entre les consommateurs et les fournisseurs.

Sa nomination comme Commissaire à Bruxelles lui a permis ensuite de mettre son expérience au service de la construction européenne. Diplômée

d'Harvard Business School, elle est l'auteur d'un ouvrage "L'Europe, une bataille pour l'avenir".

Son dévouement au rayonnement de l'industrie n'est pas à démontrer et c'est la raison pour laquelle un «Chaptal» lui est décerné.

Un « Chaptal » est attribué à Monsieur Jacques Maillot, sur proposition du Comité du Commerce du Tourisme et de l'Outremer.

Il y a vingt-neuf ans, Jacques Maillot créait Nouvelles Frontières, dont le succès est allé grandissant pour atteindre, en 1995, un chiffre d'affaires de 7,2 milliards de Francs avec plus de 2,2 millions de clients.

Licencié en droit, encore étudiant, il a déjà, en 1965, l'idée d'emmener sa troupe de 150 scouts au Maroc et découvrir que l'on obtient de bien meilleurs prix en louant des autocars entiers. L'année suivante, il réserve ainsi toutes les places d'un avion libanais pour aller en Israël faire des stages en Kibboutz. Six ans plus tard, son association loi 1901 transporte 10.000 personnes. Il est donc temps de la transformer en société pour calmer les pouvoirs publics.

Il se bat pour concrétiser son idéal : le droit au voyage. Il serait heureux que les français ne perdent pas de vue trois valeurs qui lui semblent essentielles : le goût de la liberté et de l'effort, le sentiment d'estime, la solidarité.

Dès le début, il comprit l'extrême sensibilité des touristes au prix qui est déterminant dans l'acte d'achat d'un voyage. Pour les satisfaire, il innove : son fil conducteur immuable depuis le début, c'est l'intégration verticale pour réduire les coûts. Il introduit une double exclusivité : les agences Nouvelles Frontières ne vendent que des produits Nouvelles Frontières et les produits Nouvelles Frontières ne se trouvent que dans ses agences. Cela procure un double avantage : les vendeurs connaissent leurs produits et la rentabilité d'une agence Nouvelles Frontières est trois fois plus élevée que celle d'une agence traditionnelle.

Mais cela ne suffit pas. Se rendant compte que de trop nombreux hôtels situés dans des régions touristiques en vogue avaient, en pleine saison, la fâcheuse tendance à faire un nombre de réservations dépassant largement le nombre de lits offerts, il décide d'ouvrir ses propres hôtels-clubs, les Paladiens, afin d'éviter les surprises.

Des problèmes similaires existant pour le transport, il achète une compagnie d'aviation et très rapidement, fait de Corsair une société rentable à l'heure où le monde de l'aérien a bien des soucis.

Il faut diversifier les produits, savoir s'adapter; ses premiers clients, jeunes et désargentés, ont mûri. Ils sont devenus des cadres moyens ou supérieurs dont les désirs ont changé. Mais il faut aussi penser à leurs enfants qui font leurs débuts dans le voyage. Plus que jamais, l'aventure et la découverte sont à leur portée.

Pour être de plus en plus compétitif dans le cadre de sa politique d'intégration verticale, tout en poursuivant la croissance à un rythme régulier et raisonnable du réseau de distribution, des hôtels-clubs, et de Corsair, Nouvelles Frontières investit avec pondération dans la croisière; la location de voiliers, la plongée sous-marine, la location de voitures, l'autocar et un centre de formation. Jacques Maillot n'oublie pas que ses maîtres restent toujours indépendance et croissance interne.

Il est évident qu'avec sa croissance exceptionnelle et régulière, Nouvelles Frontières prendrait des parts de marchés à ses concurrents. Il est cependant remarquable que 50% de l'augmentation provienne d'une clientèle nouvelle. Les Dom-Tom ont particulièrement profité de ce développement. Des destinations aussi lointaines que la Polynésie ou la Nouvelle Calédonie sont devenues accessibles à beaucoup grâce à des tarifs aériens très étudiés. 432.000 passagers de Corsair passent leurs vacances aux Antilles. La Guyane figure depuis cette année dans les destinations de Corsair.

Les succès financiers du groupe depuis des années, la volonté de rentabilité, n'empêchent pas Jacques Maillot d'interdire les heures supplémentaires afin de pouvoir donner du travail à ceux qui n'en ont pas. C'est ainsi qu'il crée plus de 300 nouveaux postes en 1995.

En résumé : Innovateur constant, pragmatique, animateur fabuleux de l'économie touristique de très nombreux pays ou régions, créateur d'emplois, Jacques Maillot réunit toutes les qualités pour l'obtention du «Chaptal» décerné par le Comité du Commerce, du Transport, du Tourisme et de l'Outremer de la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale.

Un «Chaptal» est attribué à Monsieur Michel Martin, sur proposition du Comité des Constructions et des Beaux Arts

Michel Martin a le privilège d'avoir pu démontrer par l'exemple non seulement que la recherche en génie civil a un sens, mais aussi que cette recherche peut être menée en partenariat entre les acteurs et qu'elle peut effectivement conduire à des progrès significatifs pour la profession.

Son parcours dans le domaine de la recherche étaye en quelque sorte la formule : «Tous étaient convaincus par l'expérience que ce n'était pas possible. Lui ne le savait pas, et il l'a donc fait...»

En 1980, quand il aborde le domaine de la recherche, il a déjà une carrière de plus de vingt-cinq ans derrière lui dans le domaine du BTP, à la fois en secteur public et en secteur privé. Organisation et gestion des projets sont au départ les points forts qui vont lui permettre d'initier et de développer les partenariats de recherche appliqués à des projets identifiés du génie civil.

En 1981, au sein de la DAEI (la direction des affaires économiques et internationales du Ministère de l'Équipement), il a pour mission de réfléchir à l'organisation et aux moyens qui permettraient d'encourager et de développer les innovations techniques, dans le domaine du génie civil. A cette époque, le Plan Construction et Habitat a fait ses preuves pour le bâtiment, mais il n'existe aucune structuration des actions et des initiatives pour le génie civil. La DAEI est chargée de mobiliser les industriels, tandis qu'en parallèle le Ministère de la Recherche se préoccupe d'animer les laboratoires de recherche. Est alors mis en place un dispositif commun aux deux Ministères de l'Équipement et de la Recherche, qui a conduit aux projets nationaux de recherche en génie civil. Cette procédure imaginée et mise en place par Michel Martin se révélera féconde.

Il s'agit de recherche finalisée et appliquée; menée par projets, ces projets étant rendus possibles par les progrès des connaissances et des savoir-faire en amont. Le domaine du génie civil nécessite une expérimentation en vraie grandeur afin de valider les résultats espérés.

De là découle la nécessité de réunir sur un même projet les professionnels concernés : maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprise, industriels, laboratoire et bureaux de contrôle. Les résultats attendus correspondent aux besoins définis par les professionnels concernés sur un projet commun avec un programme et des financements partagés.

Ceci est difficile, compte-tenu de la divergence des intérêts en place. Mais l'expérience a montré que

ces intérêts sont en fait plus complémentaires que concurrents, et que chacun peut y trouver intérêt. Michel Martin croit beaucoup, par expérience, à la fertilisation croisée «les idées se multiplient quand on les partage».

Depuis l'origine, une vingtaine de projets nationaux ont été réalisés : chaque projet réunit de 20 à 50 partenaires qui apportent une contribution sous forme de cotisations (elles même abondées par l'État) et d'apports en nature. Chaque projet a une durée d'environ cinq années et représente des investissements de recherche de plusieurs dizaines de millions de francs.

Parmi les projets nationaux phares qui ont permis le développement et la vulgarisation d'innovations importantes, l'on peut citer :

- TUNNEL 85-90, qui a concouru activement à la création d'une industrie des tunneliers en France.
- CLOUTERRE, qui a abouti aux recommandations pour la conception-réalisation des ouvrages en terre cloutés. Ces recommandations ont été adoptées par le Canada et par les USA.
- VNB - voies nouvelles du matériau béton - qui a permis de développer et de vulgariser l'utilisation des bétons à hautes performances,
- BCR - béton compacté roulé - qui concerne une nouvelle technique économique de réalisation des barrages. Une douzaine de projets importants sont en cours, qui concernent les fondations sur micropieux, la réhabilitation des réseaux urbains, les bétons à hautes performances, les bétons de fibres métalliques...

Toute cette démarche a été pérennisée grâce à l'IREX, l'Institut pour la recherche appliquée et l'expérimentation en génie civil. L'IREX, dont Michel Martin est le délégué général et Jean Chapon le président a été conçu et créé en 1989, afin de servir de support permanent aux projets nationaux, de permettre aux professionnels de se réunir et de faire émerger de nouveaux sujets de recherche d'intérêt commun. Il comporte aujourd'hui environ quatre-vingts membres, parmi lesquels les grands maîtres d'ouvrage publics, les entreprises, les industriels et les bureaux d'études.

Travailleur et imaginatif, actif et persévérant, intelligent mais modeste et sachant écouter : telles sont les qualités qui ont permis à Michel Martin de réussir dans ses actions. Par ce "Chaptal", la Société souhaite l'honorer pour sa contribution éminente au succès de projets nationaux de recherche appliquée en génie civil, au bénéfice du développement des techniques et de l'industrie nationale.

**Un « Chaptal » est attribué à Monsieur Joseph Borel,
sur proposition du Comité des Arts Physiques.**

Joseph Borel est une des personnalités les plus marquantes de l'industrie micro-électronique française. Il est Membre Senior de l'IEEE, Membre Associé de l'Académie des Sciences, auteur de plus de 80 publications scientifiques et techniques et titulaire de 27 brevets. Son renom et son influence sont considérables également sur les plans européen et mondial, notamment à travers son activité au sein du programme JESSI.

Né le 6 février 1938, il est ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Electronique de Grenoble (1961) et Docteur-ès-Sciences Physiques (1967). Il commence sa carrière au LETI (Laboratoire d'Electronique et de Technologie de l'Informatique, Grenoble), où il se distingue déjà dans les domaines les plus avancés de la physique des dispositifs à semiconducteurs et des circuits intégrés. Son oeuvre est alors couronnée par l'attribution du Grand Prix de l'Electronique Général-Ferrié (1979).

Il passe alors à l'industrie des semiconducteurs, lors de la création de la société EFCIS, puis de Thomson Semiconducteurs, dont il devient le Directeur Technique.

En 1987, il rejoint la Société SGS-Thomson, en cours de formation et y joue immédiatement un rôle éminent. Il y dirige, entre autres, les travaux de mise au point et de développement d'une mémoire «non-volatile» EPROM de 1 Mbit, qui plaçait d'emblée sa société dans le peloton de tête de l'industrie mondiale sur ce type de produit.

Au travers d'un programme EUREKA monté par J Borel sur cette recherche, il contribue directement au rapprochement entre les sociétés SGS et Thomson Semiconducteurs. SGS-Thomson, aujourd'hui, est d'ailleurs devenue, entre autres, leader mondial des mémoires EPROM. Au sein de SGS-Thomson, on retrouve J. Borel au démarrage du programme JESSI (1987), ainsi qu'au démarrage et à la «montée en puissance» du Centre de R et D de Crolles.

On peut dire de lui, en résumé, qu'il est l'un des principaux artisans des succès de la Société SGS-Thomson, l'un des premiers fabricants de circuits intégrés au silicium d'Europe et l'un des dix premiers au monde et qu'à ce titre notamment; il mérite le « Chaptal » des Arts Physiques 1996.

**Un « Chaptal » est attribué à Monsieur Jean-François Bège,
sur proposition du Comité de la Communication.**

Né en 1949, journaliste dès 1967, Jean-François Bège a reçu, à l'issue d'un concours national, une bourse de reportage pour réaliser « Jeux Olympiques au pays des aztèques », montage sonorisé.

Intégré, à son retour du service militaire, à la rédaction du « Progrès » de Lyon (centres de Saint-Etienne et de Vichy), il a successivement exercé de 1971 à 1976 les différents métiers de la presse quotidienne régionale, de la « locale » au reportage économique et social, en passant par le secrétariat de rédaction.

Après avoir rejoint « Sud-Ouest » en 1976, Jean-François Bège dirige l'agence de ce quotidien dans les Pyrénées-Atlantiques jusqu'en 1983. Il suit tout particulièrement le secteur industriel (complexe de Lacq, agro-alimentaire et sous-traitance aéronautique) assurant en parallèle la correspondance du quotidien économique « Les Echos ». Il publie en 1980 « Le guide de la presse », manuel de rensei-

gnements juridiques et pratiques destiné aux responsables de publications.

A Bordeaux, de 1983 à 1985, il dirige, aux côtés de Joël Aubert, la rédaction économique de « Sud-Ouest », puis rejoint les services parisiens de ce journal comme Chef d'Agence puis Directeur et éditorialiste (1994).

Jean-François Bège exerce ou a exercé diverses fonctions électives, notamment : Président de la Société civile des journalistes de Sud-Ouest de 1985 à 1991 ; Président, depuis 1992, de l'Association de la presse ministérielle (journalistes accrédités à Matignon et dans les différents ministères).

Le comité de la communication de la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale est heureux de proposer Jean-François Bège pour ce « Chaptal » et de reconnaître ainsi ses qualités et sa compétence de grand journaliste

SEIN

SOCIÉTÉ
D'ENCOURAGEMENT
POUR L'INDUSTRIE
NATIONALE

FONDÉE EN 1801 RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE EN 1824

PRESENTATION DE CANDIDATURE

Je soussigné(e),

né(e) le _____ à _____

demeurant: _____

Téléphone : _____ Fax : _____

Profession/employeur : _____

souhaite être reçu(e) membre actif de la Société **.

*Je m'engage à respecter les statuts et règlements de l'institution et
payer chaque année ma cotisation d'avance (art. 7-8-9 des statuts)*.*

Cette candidature est présentée, suivant les statuts au Conseil
d'administration qui en décidera souverainement, par :

M _____

membre actif de la Société.

Fait à _____ le _____ Signature

* membre actif, 500 FF, revue incluse

** cette présentation peut facultativement être motivée et accompagnée d'un
curriculum vitae.

4, PLACE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS 75006 PARIS / BP 136 75236 CEDEX 06 / TÉL : 01 44 39 20 50 / FAX : 01 42 84 17 73

SEIN



SOCIÉTÉ
D'ENCOURAGEMENT
POUR L'INDUSTRIE
NATIONALE

FONDÉE EN 1801 RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE EN 1924

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom de la Société :

Nom de son représentant :

Fonction de son représentant :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Fax :

Adresse personnelle :

Code Postal : Ville :

Téléphone personnel: Fax:

Désire être membre de la S.E.I.N en tant que:

Membre bienfaiteur: FF 2.500

Membre actif FF 1.500

Fait à le

Signature

Note: les chèques sont à libeller à l'ordre de la S.E.I.N

4, Place Saint Germain des Prés, 75.006 Paris - Tél.: 01 44 39 20 50 - Fax : 01 42 84 17 73

L'INDUSTRIE NATIONALE

1^{er} Semestre 1996

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INDUSTRIE NATIONALE

Fondée en 1801

Reconnue d'utilité publique en 1824

**4, Place St-Germain- des- Prés, 75006 PARIS
Tél. : 01 44 39 20 50 - C. C. P. 618-48 G Paris
Fax : 01 42 84 17 73**



HISTORIQUE

La «SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INDUSTRIE NATIONALE» a été fondée en l'an X de la République (1801) par NAPOLEON BONAPARTE, Premier Consul et CHAPTAL, ministre de l'intérieur et premier président de la Société, assistés de Berthollet, Delessert, Constant, Grégoire, Laffitte, Laplace, Monge, Montgolfier, Parmentier et de nombreux autres savants, ingénieurs et hommes d'Etat.

RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE EN 1824

Elle a poursuivi son action sous l'impulsion de présidents qui, pour la plupart, ont eu des responsabilités importantes dans l'animation des industries et des entreprises et dans la promotion des technologies nouvelles.

Elle a encouragé de nombreuses découvertes : moteur à quatre temps (Beau de Rochas), photographie (Niepce et Daguerre), cinématographe (les frères Lumière). Elle a soutenu financièrement une partie des travaux de Pasteur.

BUT

Conformément à ses statuts, la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, s'efforce de mener des actions en vue de la promotion des technologies françaises, du développement des industries de notre pays et de l'encouragement de toutes les formes d'entreprises.

Douai - Imprimerie Commerciale - Tél. 03 27 99 13 20
Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 1996